Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 27 (1979)

Artikel: Les Tranchées et les Bastions, premier quartier résidentiel de la Genève moderne
Autor: Pfändler, Rolf
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-728437

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les Tranchées et les Bastions, premier quartier résidentiel de la Genève moderne [1]

par Rolf Pfändler

La ville est une collectivité formée d'individus socialement hétérogènes. Cependant, un contact permanent entre des classes sociales économiquement très dissemblables et l'absence d'affinités mutuelles de celles-ci peuvent être source de tensions et de conflits. D'autre part, une cité comporte presque toujours des sites privilégiés sur lesquels l'élite urbaine jette tout naturellement son dévolu. Ces deux raisons, la première d'ordre psychologique et purement subjective, la seconde objective, déterminent une répartition géographique des citadins en groupes sociaux qui, eux, sont homogènes.

Ainsi naissent des quartiers résidentiels aux limites géographiques et sociales bien déterminées. Ils acquièrent avec le temps une dimension historique dont la cristallisation peut engendrer un véritable mythe social. Les quartiers des Tranchées et des Bastions ont la réputation d'être un des exemples de ce phénomène parmi les meilleurs du XIX^e siècle. Le site est clairement déterminé par la topographie et là où cette dernière ne prête plus son secours, l'urbanisme vient la relayer par l'établissement de grands boulevards au-delà desquels s'établit un ordre urbain différent.

La notion de quartier résidentiel se développe au XIX^e siècle, encouragée par la propagation d'un système bipolaire où la résidence et l'activité professionnelle sont clairement dissociées.

C'est ce que constate Guillaume Fatio en 1900: «Les Tranchées, séjour de l'opulence, sont la continuation de l'ancien quartier aristocratique «du haut» » [2]), alors que le quartier dit des banques est «Un lieu de travail où l'on tient son bureau, où l'on reçoit des clients, où l'on gagne de l'argent mais où l'on se garde bien d'habiter» [3].

Les deux fonctions, travail et vie privée, n'ont pas toujours été dissociées à Genève; celle-ci a cependant toujours eu des lieux de résidence privilégiés. Avant la Réforme, ce sont les rues basses qui sont les plus élégantes: «Le rôle et l'estimation des biens meubles et immeubles des Genevois en 1475 nous montre que le quartier de Longemalle était encore, à la fin du XV^e siècle, celui qui contenait le plus de gens distingués tant étrangers qu'indigènes: Les de Versonnay, les Bolomier, l'évêque de Nice, les de Joinville, etc...» [4]. Mais ce quartier dégénère avec la Réforme et la surpopulation de la ville qui en résulte. Les parcelles, particulièrement vastes, sont les premières à être morcelées.

Aux siècles suivants, les lieux résidentiels sont plus disséminés. Alors qu'à Paris l'aristocratie et la grande bourgeoisie jettent tour à tour leur dévolu sur le Marais, le Faubourg Saint-Germain, le Faubourg Saint-Honoré et la plaine Monceau, à Genève, la pénurie de terrain *intra muros* oblige à construire là où les parcelles se trouvent, si possible en bordure des remparts, telle la maison Turrettini à la rue de l'Hôtel-de-Ville qui est la demeure la plus luxueuse du XVII^e siècle.

Au XVIII^e siècle, de belles maisons sont édifiées tant à la Grand-Rue qu'à la Cour Saint-Pierre, mais les réunions les plus complètes de maisons patriciennes se trouvent à la rue Calvin, à la rue Beauregard et à la rue des Granges. Cette dernière, particulièrement, est le théâtre d'une opération dont le prestige est européen.

A l'aube du XVIII^e siècle, elle constitue un îlot insalubre et malodorant, peuplé de granges (d'où le nom de la rue), d'écuries et de masures dans le voisinage immédiat de la place du Grand-Mézel, longtemps réservée aux Juifs. En 1717 une opération d'urbanisme, la première du genre, est décidée par les Conseils de la République. Quelques-uns parmi les personnages les plus en vue édifient alors sur ces anciens taudis de vastes maisons dont l'architecture est sévèrement réglementée par un cahier des charges et qui vont donner à la rue un cachet de luxe et de dignité qui la mettra avec le Pavé des Chartrons de Bordeaux au rang des voies résidentielles les mieux habitées.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, le Grand-Quai et le quai des Bergues sont établis. Les maisons de rapport qui s'y trouvent comportent des appartements simples mais infiniment plus confortables et rationnels que ceux de la vieille ville. Cependant, leur position excentrique les prive de la faveur des Genevois de bonne souche. Quant à la Corraterie, d'abord résidentielle, elle devient assez rapidement un centre d'affaires. En outre, tous les immeubles de ces artères comportent au rez-de-chaussée des arcades commerciales, chose incompatible avec un logement de prestige. Quelques rares particuliers trouvent encore des parcelles dans la ville haute, à la rue de l'Hôtel-de-Ville, comme le professeur De la Rive, au pied de la Treille où se construisent le palais Eynard et quelques autres maisons, ainsi qu'à la promenade Saint-Antoine.

Bien des familles aisées, cependant, doivent se contenter d'appartements sombres et exigus. C'est pour cette raison que, dès le XVIII^e siècle, la campagne genevoise voit s'édifier de nombreuses maisons d'été qui compensent les inconvénients des demeures urbaines.

La coutume n'est pas nouvelle; les familles florentines, vénitiennes ou romaines, au XV^e siècle déjà, construisent des villas à Fiesole, à Frascati ou sur les bords de la Brenta.

Au milieu du XIX^e siècle, le plateau des Tranchées, à l'extérieur de la ville, est urbanisé. Le nouveau quartier, dont l'environnement est bucolique, pourrait jouer les villes de plaisance italiennes mais il est considéré comme un lieu de résidence urbaine par ses habitants qui, pour la plupart, possèdent déjà des maisons de campagne.

L'histoire du plateau remonte aussi loin que l'histoire de Genève elle-même. A la fin du quaternaire se constitue le bassin genevois au cœur duquel surgissent deux éminences. L'une, en forme d'éperon, dominant le lac, le Rhône et l'Arve, forme la partie haute de la ville culminant à la Taconnerie. L'autre, séparée de la première par la dépression du Bourg-de-Four, présente la configuration d'un plateau et recevra au XIX^e siècle le nom de «Plateau des Tranchées» (fig. 1).

A sa naissance, ce plateau, fortement modelé par les bouleversements géologiques, n'a pas l'uniformité que la main de l'homme inspirée par les nécessités de plusieurs millénaires de préhistoire et d'histoire lui donne. Il a, à l'origine, pour épine dorsale une crête qui culmine à la promenade du Pin à 408 mètres et descend en pente douce dans la direction du lac pour atteindre 405 mètres à l'Observatoire. Ces deux points sont les seuls niveaux archéologiques actuellement intacts. Un des versants de cette crête rejoint la dépression du Bourg-de-Four, sa frontière au nord-ouest; l'autre versant dévale en pente légère vers l'actuel boulevard des Tranchées qu'il dépasse pour trouver sa frontière du sud-est dans la dépression de Contamines. Enfin, les falaises de Villereuse et de Saint-Léger, qui délimitent le plateau de façon beaucoup plus brutale, respectivement au nord-est et au sud-ouest, surplombent les Marais. Quant au site du quartier des Bastions, il occupe précisément le pied des plaines de Saint-Léger, sans lien aucun avec le plateau qui le domine.

A l'époque Néolitique, le plateau des Tranchées est couvert de forêts et peuplé uniquement de sangliers. Vers l'an 1000 av. J.-C., la situation privilégiée du plateau est reconnue pour la première fois. Les indigènes défrichent le sol après avoir incendié les forêts, l'agriculture y prend racine. Une agglomération formée de terriens auxquels se joignent par la suite les lacustres s'y développe.

Un camp de retranchement est établi à l'extrémité du promontoire dominant le Rhône

sur l'emplacement actuel de la vieille ville. Les rôles sont dès lors distribués selon les qualités topographiques de chaque site: défensif pour les alentours de Saint-Pierre, résidentiel pour le plateau dont la vocation ne se démentira jamais si ce n'est pour satisfaire aux exigences défensives. Le développement du plateau des Tranchées sera donc caractéristique des périodes calmes et prospères.

Dès le Ve siècle av. J.-C., les Gaulois succèdent aux Ligures. Le retranchement devient un *oppidum* qui commande une région au développement commercial et industriel important. Cette place d'échange est reliée à l'extérieur par des voies nombreuses et très fréquentées. Un faubourg important avec des ateliers s'établit le long de la voie qui, par le plateau des Tranchées, mène à la vallée de l'Arve. La position frontière de Genève et les affrontements entre Helvètes et Romains commandent une ville *intra muros*; ce sont donc les quelques cinq hectares de la ville fortifiée qui sont habités en permanence par la majeure partie de la population, alors que les faubourgs sont désertés à chaque menace et, lors de chaque attaque, partiellement détruits.

Avec l'occupation romaine et la romanisation progressive de l'Helvétie, Genève n'est plus une ville frontière, lieu naturel d'affrontement, mais un centre d'échange auquel les réseaux fluviaux et routiers donnent rapidement une grande importance. Ainsi peut naître le *suburbium*. Le vieux bourg gaulois resserré sur lui-même demeure, mais les Romains créent de toute pièce, suivant un plan d'ensemble, un quartier résidentiel hippodaméen. Le site le plus favorable est retenu: celui du plateau des Tranchées. Pour la première fois l'agrément semble être le motif du choix car la vue et les qualités climatiques sont déterminantes pour les Romains qui cultivent un art de vivre alors que des qualités plus pratiques avaient attiré les peuplades préhistoriques: une situation à l'abri des eaux et une configuration du terrain permettant une défense sommaire en cas d'attaque. Une autre qualité, vitale pour toutes les sociétés qui se succéderont sur le plateau jusqu'à la fin du XIXe siècle, est la présence de deux sources d'eau potable, l'une, la source de Saint-Léger

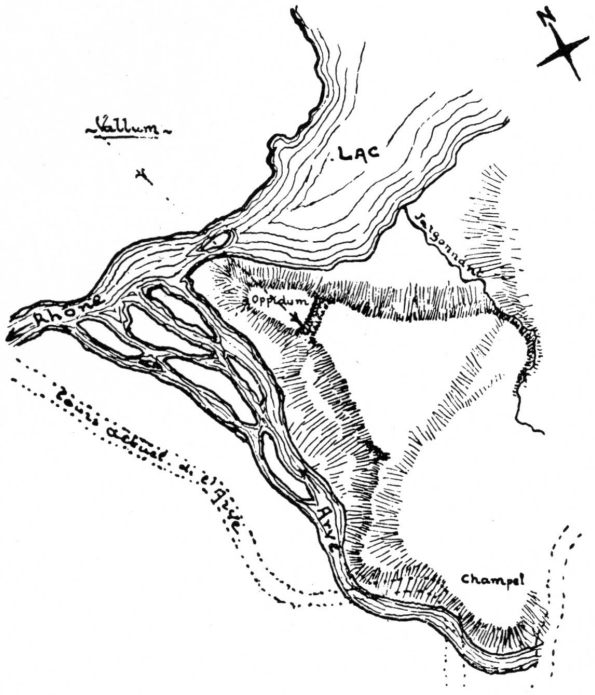

Fig. 1. Situation topographique du plateau des Tranchées aux époques pré-romaine et romaine.

qui prend naissance à l'emplacement de l'Ecole de chimie, l'autre, la source de Saint-Laurent qui se trouve sous Saint-Antoine et continuera à alimenter la fontaine de Longemalle jusqu'au début du XXe siècle.

Le développement brillant de ce quartier se poursuit aux deux premiers siècles de notre ère. Des restes archéologiques nombreux et de grande qualité le prouvent. Les objets découverts témoignent par leur élégance d'une civilisation raffinée qui ne le cède en rien aux grands centres internationaux de l'époque.

Près du Bastion du Pin, de nouveau, deux cents pièces de fausses monnaies romaines prouvent que les rapports étroits du quartier avec l'argent ne datent pas d'hier.

Des traces de cendre, provenant peut-être de l'incendie qui détruisit Genève sous Marc-Aurèle entre 161 et 180 apr. J.-C. mais en tout cas des invasions barbares de la fin du IIIe siècle apr. J.-C., sont le signe de la ruine du plateau qui, de même que les autres quartiers extérieurs, est détruit et définitivement déserté. Dès 270 apr. J.-C., les Genevois se replient à

l'intérieur des fortifications de l'ancienne citadelle; celles-ci sont rétablies avec les matériaux du faubourg détruit.

En 443, les Burgondes, alors alliés des Romains, occupent Genève et en font la première de leurs capitales. Mais le sort s'acharne sur la ville qui doit subir un nouveau siège. Elle se retranche derrière des murailles de plus en plus fortes et s'étiolerait irrémédiablement si elle ne devenait le centre d'un Evêché au rayonnement important. Les établissements religieux se multiplient à l'intérieur et à l'extérieur de la ville.

Aux Tranchées, sur le site actuel de l'église russe, un sanctuaire, destiné à recevoir les cendres de saint Victor, est établi sur un plan central selon la tradition byzantine des édifices destinés à honorer la tombe d'un martyr. Si l'église russe actuelle a été précédée par un sanctuaire des premiers temps chrétiens, celui-ci l'avait été par un sanctuaire païen de plan central comme ceux qui l'ont suivi.

A partir du XI^e siècle, l'autorité des évêques ramène la sécurité et favorise les échanges avec l'extérieur, les vieux remparts burgondes sont délaissés et les alentours des grandes voies de communication se construisent. La conjugaison de ces circonstances favorables fait du petit sanctuaire chrétien de Saint-Victor le cœur d'une colonie religieuse d'abord, puis d'un des cinq grands faubourgs de Genève au XIV^e et XV^e siècles, époque des grandes foires. En effet, peu après l'an mil, Saint-Victor est rattaché à l'ordre de Cluny qui vit à l'heure de l'abbé Odilon (994-1049), grand bâtisseur. Sous l'influence de ce dernier, un nouvel édifice englobe l'église primitive qui en constitue probablement le cœur et figure sur le volet du retable de Conrad Witz représentant *la Pêche miraculeuse*.

De nombreuses chapelles complètent l'appareil liturgique et, enfin, des bâtiments conventuels, disposés en quadrilatère selon l'ordonnancement immuable en vigueur à Cluny, s'élèvent autour du cloître.

Plus tard, à la suite des attaques sanglantes et des incendies qui ruinent en 1291 les faubourgs, une autre colonie à caractère résidentiel vient se joindre à la congrégation religieuse, toujours selon un ordre rectiligne inspiré par les restes de traces gallo-romaines. Ainsi se forme un faubourg bien construit, harmonieusement partagé entre résidences bourgeoises, jardins et édifices religieux.

Quant au faubourg de Saint-Léger, à l'amorce duquel se situe l'actuel quartier des Bastions, son développement se poursuit parallèlement à celui de Saint-Victor selon une vocation résidentielle également.

Dès la fin du XV^e siècle, Genève entre une fois de plus dans une ère de régression. Mais c'est le péril savoyard qui sera décisif. Il entrainera de 1530 (date où la décision en est réclamée) à 1540 la démolition de tous les faubourgs pour permettre une vue dégagée des remparts, nécessaire à la défense efficace de la ville.

Pour le prieuré de Saint-Victor, âme du plateau des Tranchées, ce n'est que le coup de grâce inéluctable. Les idées réformées progressaient à mesure que les mœurs se relâchaient et, ceci entraînant cela, le prieuré menaçait ruine. Aussi, la décision prise par le Conseil le 17 août 1534 de démolir le prieuré et ses alentours, qui avaient été un des quartiers les plus brillants de la ville, ne paraît-elle qu'une ultime permission pour les moines qui, aidés de leurs maîtresses, dépècent en grande hâte le couvent pour partir aussitôt après. Les décombres vont servir à la construction des fortifications et par là-même contribuer à anéantir mieux encore et à jamais le plateau des Tranchées tel qu'il se présentait jusqu'alors: un ensemble intimement lié à la ville dont il était, en dépit des murailles, le prolongement naturel.

Vivant au rythme des guerres, tour à tour prospère dans les périodes calmes, à la fin de l'âge du bronze et à l'époque de Hallstatt, du II^e au IV^e siècle apr. J.-C., du XI^e au XV^e siècle, mais victime prédestinée de chaque affrontement guerrier, l'agglomération des Tranchées renaît toujours de ses cendres. Lorsqu'elle réapparaîtra au XIX^e siècle, ce sera après avoir été coupée de son histoire passée, sur le plan moral par la grande mutation calviniste et sur le plan topographique par les bouleversements amenés par trois siècles de défense militaire.

Dès le XVI^e siècle l'histoire du plateau va se confondre avec la chronique des enceintes et l'évolution de l'art défensif. Le plateau des

Tranchées, le côté le plus exposé de la ville, bénéficie périodiquement des derniers perfectionnements en matière de fortifications. Le mérite de l'invention en revient au sentiment d'insécurité et à l'amour de la liberté des Genevois. Au XVI^e siècle c'est le système des boulevards, en 1611 celui des ouvrages à cornes puis à couronnes en 1660.

Enfin, dès 1718 ou 1720, l'ingénieur militaire de La Ramière exécute un projet (fig. 2) d'une grande complexité, selon les principes de Vauban. Les fortifications occupent dès lors une surface supérieure à celle de la ville et le plateau des Tranchées est tout entier labouré de fossés, nivelé de glacis et hérissé d'un système de bastions, de demi-lunes, de polygones et de contregardes.

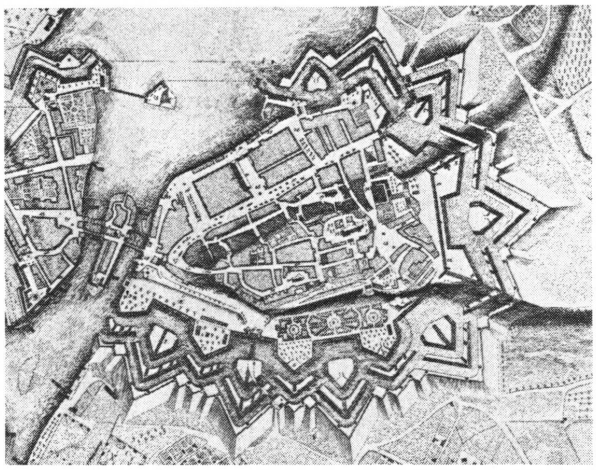

Fig. 2. Plan de Genève avec ses environs par Charles Martel. 1749. (Genève BPU).

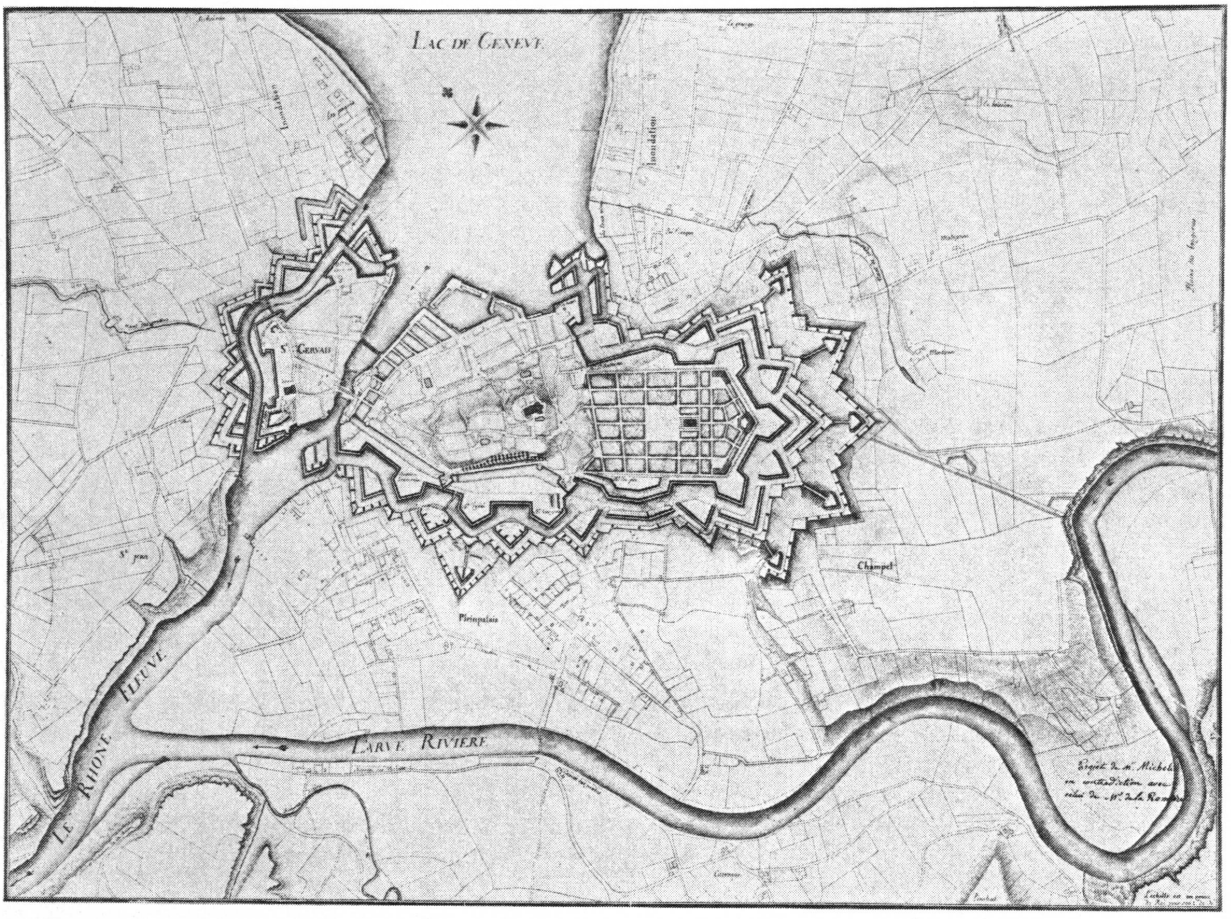

Fig. 3. Projet manuscrit de Jacques Bartélemi Micheli du Crest pour l'extension et la défense de Genève. 1730. (AEG).

Mais en 1730 déjà, Micheli du Crest prouve dans un mémoire que le système adopté est caduque. Les fortifications sont trop vastes, leur entretien trop coûteux, leur défense impossible pour une ville comme Genève dont la superficie est inférieure à celle des ouvrages défensifs qui l'entourent. L'ingénieur genevois présentera trois plans successifs (fig. 3) qui sont les variantes d'une idée originale: l'extension de la ville sur le plateau des Tranchées résout les problèmes démographiques, le rejet des fortifications au-delà de ce plateau et leur simplification celui des problèmes défensifs aussi bien que financiers. Cette conception avancée de la défense est mal comprise, elle lui vaut l'accusation de traîtrise et l'emprisonnement au château d'Aarburg.

Ce simple malentendu, entretenu au XVIII^e siècle par la poursuite opiniâtre du projet jugé dépassé par Micheli du Crest, prend les dimensions d'une lutte de classe au XIX^e siècle où deux partis, les conservateurs et les radicaux s'opposent dans un affrontement qui tournera finalement au profit des seconds et qui aura pour conséquence la suppression complète du système défensif.

En conservant au plateau des Tranchées, le point le mieux défendu de la cité, son rôle de premier bastion de la Suisse, les patriciens prétendent satisfaire à la fois aux exigences de leur propre sécurité, à leur politique de coopération avec la Confédération et à leur obligation de neutralité vis-à-vis de l'étranger. Ils justifient par la même occasion les énormes sacrifices consentis pendant des siècles par leurs ancêtres pour l'établissement de ces ouvrages défensifs.

Simple prétexte rétorquent les radicaux. La ville est incapable de soutenir un siège important, elle est loin d'être le seul point de passage à travers la Suisse, enfin, sa qualité de citadelle pourrait attirer la convoitise d'une puissance étrangère entre les mains de laquelle elle risquerait de devenir une arme dangereuse. Mais là n'est pas le fond du problème estiment les partis de gauche. Il se situe dans le domaine économique. L'industrie genevoise pour prospérer est la première à requérir l'agrandissement de la cité. Or, les conservateurs verraient d'un mauvais œil le développement de cette industrie à laquelle ils ne se sont jamais intéressés et qui signifierait l'avènement d'une puissance nouvelle qui échapperait à leur contrôle; mais plus encore, ce serait la perspective de voir leurs propriétés urbaines, la plus grande partie de la ville, dévalorisée par la construction de maisons plus confortables dans de nouveaux quartiers mieux conçus et plus aérés que la vieille ville qui motiverait profondément l'immobilisme des vieux Genevois.

Les arguments que ces derniers, avec habileté ou avec raison, selon les opinions, avancent à ce propos, sont le corollaire idéalisé du point de vue égoïste que leur prête le parti de l'opposition. Leur souci, disent-ils, est de préserver l'unité ethnique de leur cité. Or, le transfert de la population genevoise dans d'autres quartiers, conjugué à l'afflux de travailleurs venus de l'extérieur attirés par le développement des fabriques, engendrerait une modification de la population urbaine au détriment des quartiers les plus anciens. Ceux-ci, peuplés subitement par des étrangers de toute provenance et de la condition la plus simple, seraient menacés d'une déchéance aussi certaine que rapide. Mieux vaudrait assainir la ville afin de lui conserver ses habitants actuels et créer, au-delà des murailles, des faubourgs destinés à la population interlope et dont les accès à la ville seraient limités. Carouge, ville mal famée, est à cet égard l'exemple de ce que les aristocrates genevois peuvent envisager dans un voisinage un peu reculé mais ne peuvent tolérer dans leurs murs. En outre, le patriciat voit à son tour dans ses adversaires de gauche des spéculateurs. On l'accuse de vouloir préserver la valeur de ses biens dans un marché immobilier en crise mais les radicaux ne cherchent-ils pas précisément à profiter de ce marasme pour acheter à bon prix les nouveaux terrains qui seraient offerts à la vente par la ville?

C'est dans ce climat qu'éclate la révolution de 1846. L'année suivante, James Fazy, chef de file des radicaux, est porté au pouvoir et, le 15 septembre 1849, le Grand Conseil décide la démolition des fortifications. Ainsi donc, la ville ouverte, symbole des radicaux, de leur désir d'expansion économique et de bien-être,

naîtra des décombres de la citadelle fermée sur elle-même, symbole des patriciens, de leur fidélité au *statu quo* et aux mœurs calvinistes. Pourtant, constance du destin, le plateau des Tranchées, ainsi appelé à cause de l'exceptionnel développement de l'appareil défensif en cet endroit, va immédiatement devenir le fief du parti défait et le quartier le plus élégant de la ville, dominant d'un côté les Eaux-Vives et de l'autre Plainpalais, alors que les radicaux sont liés par leur brève histoire au quartier populaire de Saint-Gervais où ils recueillent la plupart de leurs voix.

Le plan des Tranchées, si délicat à mettre au point, couve chez les esprits avancés depuis le début du XVIII^e siècle, époque qui voit naître les premières grandes idées d'urbanisation de la Genève moderne. Ces idées sont matérialisées par les avant-projets de Micheli du Crest (fig. 3). Tous trois de conception semblable, ils prévoient l'extension de la ville d'un seul côté. A l'est de la ville ancienne, le plateau des Tranchées est une fois de plus préféré aux autres sites. Le quartier projeté, limité au nord et au sud par des falaises, ne peut s'étendre que d'ouest en est. Il est clos sur lui-même par des fortifications simplifiées qui déterminent sa forme, un rectangle trapu terminé du côté extérieur par une pointe. Fortifications et ville nouvelle sont conçues de façon systématique de part et d'autre d'un axe perpendiculaire au tracé général de la frontière est de la ville. Les rues se coupent à angle droit et à distances égales. Une place carrée est établie dans l'axe de symétrie selon le module simplement redoublé d'un bloc parcellaire: elle constitue le cœur du quartier et le seul élément qui permette au citadin, acteur de ce théâtre, de prendre conscience de l'axe général de la composition. Car si cet axe est clairement lisible sur les épures, s'il est matérialisé par une rue, celle-ci ne se distingue en rien des autres artères de ce réseau non hiérarchisé. Cette rue vient, d'autre part, buter obliquement contre une façade de maison que rien ne destinait à ce rôle décoratif et qui condamne par la même occasion toute pénétration axiale dans la cité médiévale.

L'allure générale de la ville nouvelle est celle d'un éperon placé dos à dos avec l'éperon naturel qui a de tout temps constitué la citadelle. Cette opposition, soulignée par le tracé général des murailles qui accuse un étranglement à la frontière des deux villes, est celle de deux époques: le moyen-âge et le XVIII^e siècle, représentées chacune par deux plans très différents, organique pour l'une, géométrique et rectiligne pour l'autre. Les systèmes de circulation qui caractérisent chacun de ces plans opèrent leur jonction sur la promenade de Saint-Antoine dont l'esplanade permet aux ruelles, débouchant de façon incertaine de la masse moyenâgeuse, de rejoindre le réseau régulier du XVIII^e siècle que l'esprit baroque, de façon arbitraire, décrète être leur prolongement.

En présence de deux agglomérations mitoyennes, la recherche d'un dénominateur commun des axes de communication est le propos principal de toute tentative d'urbanisme et Micheli du Crest ne l'a résolu dans aucun de ses trois projets qui se distinguent essentiellement par l'adoption d'un module différent, motivée par l'extension plus ou moins grande donnée au nouveau quartier.

Deux forces extérieures, toutes deux limitatives, ont pesé de tout leur poids sur la conception de ces projets dont la rigidité apparaît comme fautive. La première est une mode, celle de l'esthétique baroque qui entend soumettre la vie urbaine à l'abstraction des règles intellectuelles. La seconde est l'instinct de défense avec pour manifestation matérielle les murailles dont la conséquence est le caractère inévitablement fermé et fini de l'urbanisme. La solution pour Micheli du Crest se limite donc au problème démographique d'un moment déterminé qui ignore les perspectives du futur.

Ce problème démographique, pour aigu qu'il puisse paraître à certains, doit se contenter au XVIII^e siècle d'une résolution partielle avec la construction en 1774 à la rue Beauregard de quatre maisons locatives en bande continue qui prennent assise sur les murailles de la ville et regardent le bastion du Pin dont le site sera englobé au siècle suivant dans la création du quartier des Tranchées. Leurs vastes

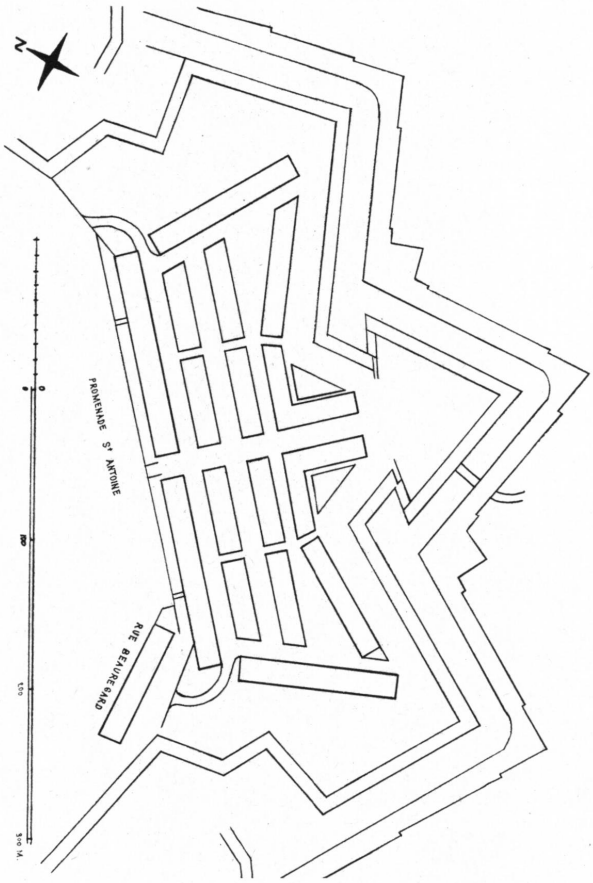

Fig. 4. Projet d'agrandissement partiel sur le plateau des Tranchées par G. H. Dufour, daté 15 novembre 1843. (AEG, Travaux B 11, pl. 9).

façades rythmées par des frontons et leurs lignes élégantes donnent une idée de l'élévation que les architectes auraient donné aux plans de Micheli du Crest.

Au début du XIX^e siècle un plan non signé et non daté reprend et développe le principe de grands immeubles en bandes continues articulées sur le contour de l'enceinte de la rive gauche. Trente-deux maisons réparties en quatre massifs dominent la campagne à l'est et au sud. Il ne s'agit cependant pas là d'urbanisme avec tout ce que cela comporte de création d'axes de circulation et d'espaces nouveaux mais plutôt de la greffe d'une barrière habitable sur une barrière défensive déjà existante pour résoudre, de nouveau de façon limitée, un problème de logement.

Tel n'est pas le cas du projet signé par Dufour et daté du 15 novembre 1843 (fig. 4) qu'un descriptif présente ainsi: «Ce projet donne la place pour construire soixante maisons de soixante pieds de face et quarante à cinquante-cinq pieds de profondeur toutes en belle exposition et bien aérées. Il laisse de plus la faculté d'établir, sur les places des fontaines, deux bazars ou marchés couverts». On voit qu'il s'agit là d'un quartier complet doté d'une certaine autonomie en dépit du nombre réduit de maisons qui n'atteint pas tout à fait le double du projet précédent. Cela se traduit sur le plan par une extension non plus seulement linéaire mais dotée d'une certaine profondeur. Des rangées d'immeubles parallèles sont organisées selon une symétrie rigoureusement établie de part et d'autre d'un axe confondu avec celui de la demi-lune du front de Saint-Antoine. Ce projet plus limité que ceux de Micheli du Crest se caractérise donc par une adaptation aux structures existantes.

Une autre idée, mais qui n'a pas même atteint le stade de l'épure, respecte mieux encore l'ensemble des fortifications dont elle tire parti en l'aménageant en jardins publics. Une ceinture verte est ainsi créée au-delà de laquelle l'urbanisme pourrait prendre possession de la zone campagnarde la plus rapprochée de la ville. Cependant, la réalisation de cette idée est lourdement hypothéquée par les constructions qui se sont élevées sans ordre aux alentours de la cité dès la fin du XVIII^e siècle. Cette anarchie se développe du côté des Tranchées dès 1822 avec la multiplication des maisons, encouragée par l'établissement du pont de fil de fer qui, conçu par Dufour, relie Contamines, Malagnou et Florissant à la ville en enjambant l'ensemble des fortifications.

L'emplacement même des fortifications semble le plus propice à l'extension urbaine que les radicaux réclament impérieusement depuis leur victoire de 1847. Trois conditions essentielles sont requises pour que le tracé d'un quartier puisse se développer de façon parfaitement libre et rationnelle. Le site envisagé doit être aux mains de la ville ou d'une société d'intérêt public; il doit être vierge de tout tracé anté-

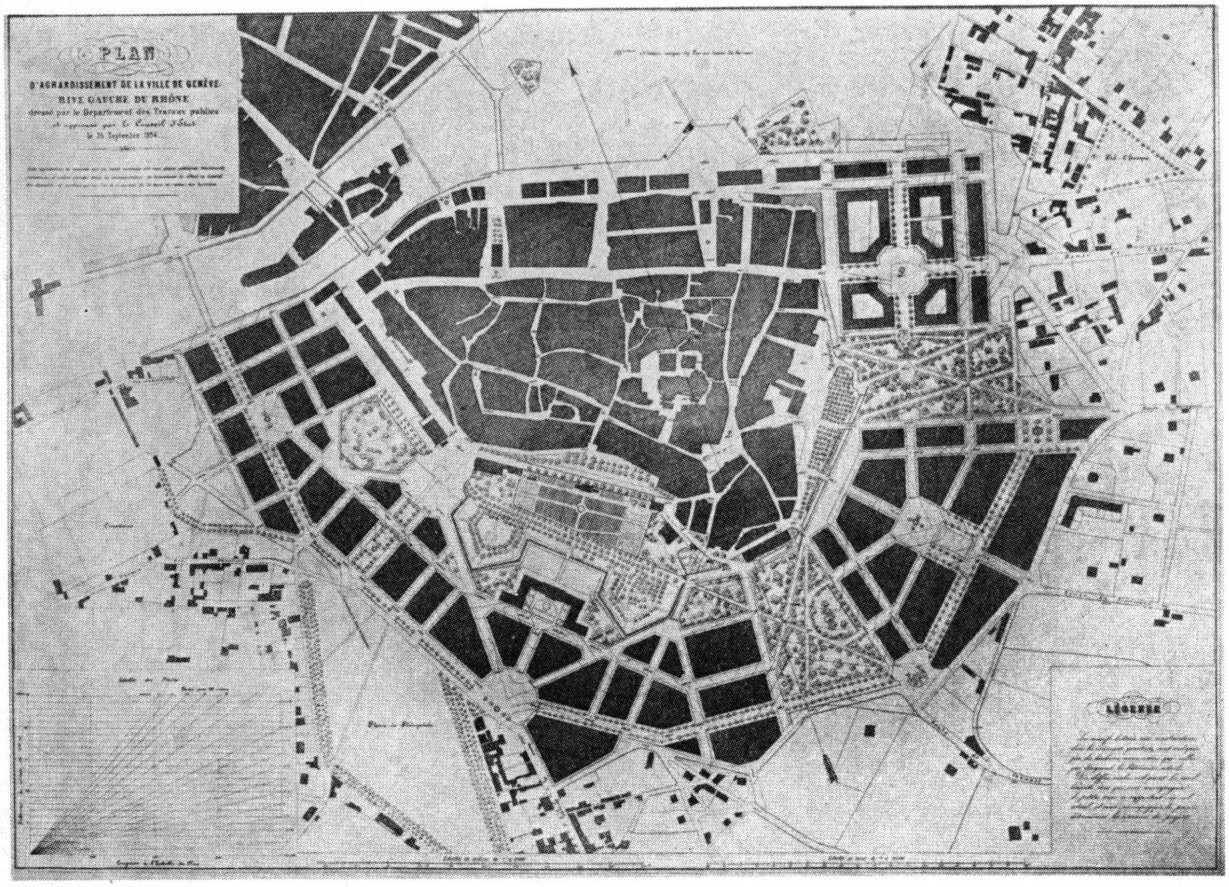

Fig. 5. Plan des nouveaux quartiers de la rive gauche adopté le 25 septembre 1854, mais non exécuté.

rieur; enfin, il ne doit pas présenter d'accidents de terrain mais être si possible plat.

Le premier point semble satisfait à première vue, bien que des litiges éclatent entre la ville et le canton qui prétendent tous deux au titre de propriétaire. Quant aux deux autres exigences, si elles ne sont pas satisfaites, rien n'empêche qu'elles ne le soient selon le procédé des ingénieurs militaires italiens «spécialistes des nivellements». C'est la solution qui est adoptée à Genève, d'autant plus volontiers que la démolition des fortifications a l'avantage supplémentaire de constituer un symbole éclatant de la victoire des partis de gauche nouvellement au pouvoir.

Les plans d'ensemble sont élaborés par Guillaume Henri Dufour aidé des suggestions de nombreux architectes et ingénieurs tels, Guillebaud, Beaumont, Schaek, Darier et Diodati.

Le premier projet (fig. 5) est présenté au Conseil d'Etat en 1854. Il a une envergure infiniment supérieure à celle des précédentes propositions. Dufour établit une véritable couronne qui encercle la ville ancienne. Des rues perpendiculaires au tracé de l'enceinte articulent cette couronne et déterminent des segments qui constituent un par un respectivement le prolongement des anciens quartiers qu'ils jouxtent. L'allure générale du tracé est celle d'une toile d'araignée, phénomène typique des villes ouvertes nées dès le XVIII^e siècle. A partir d'un noyau polygonal des rues rayonnent sans limitation vers l'extérieur, comme c'est le cas de la ville royale de Karlsruhe.

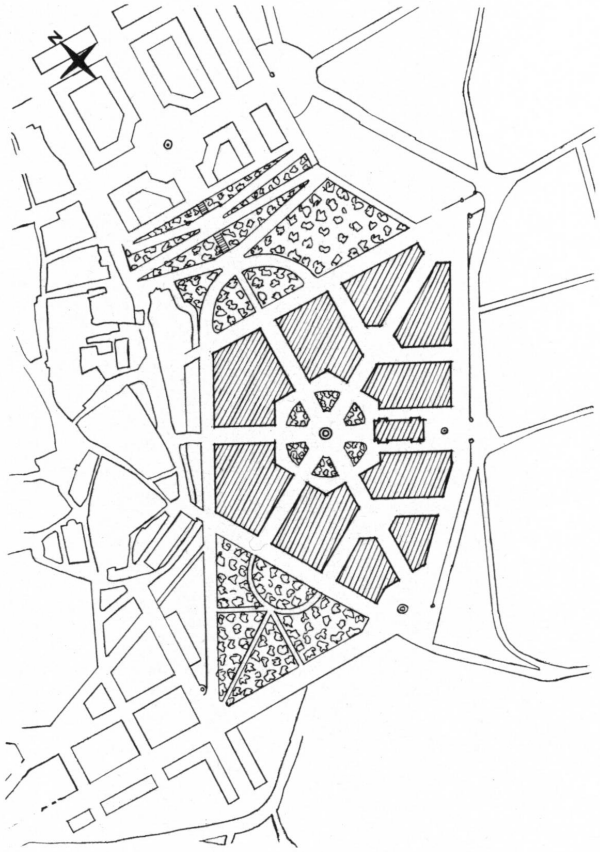

Fig. 6. Plan d'agrandissement de la Ville de Genève. Variante pour le plateau des Tranchées. (AEG, Travaux B 11, pl. 18).

A Genève, des raisons évidentes dictent ce parti en étoile plutôt que le développement dans la seule direction du plateau des Tranchées. D'une urbanisation unilatérale résulterait une seconde agglomération distincte de la vieille ville comme l'était celle prévue par Micheli du Crest et qui exigerait sa propre infrastructure. D'autre part les nombreux hiatus qui existent entre les artères anciennes et nouvelles concentreraient leurs effets sur la seule promenade de Saint-Antoine pour y prendre l'importance d'un nœud gordien.

Enfin, ce que veulent les radicaux, c'est précisément que ce développement touche aussi les endroits les moins favorisés; que la rive droite et en particulier le quartier populaire de Saint-Gervais, auxquels l'ancien gouvernement n'a jamais reconnu les privilèges de la cité, se trouvent enfin sur un pied d'égalité avec elle. Le projet présenté satisfait les besoins d'expansion et les intérêts de tous. Il tient compte pour son tracé des structures sociales, contrairement à la démarche esthétique et autoritaire de Micheli du Crest qui est celle dont résultent les villes conçues par la volonté du prince pour la vie de cour.

Ces villes, telle Versailles, sont caractérisées par un formalisme grandiose qui combine les symétries axiale et centrale, multiplie les places, les ronds-points ou les hémicycles et impose aux moindres détails les lois unificatrices de la géométrie, tout cela dans le but de satisfaire l'idéal d'ordre qui est celui du pouvoir. Or la lecture du plan de 1854 révèle curieusement un quartier qui précisément répond à cette description, celui des Tranchées. Ce vaste trapèze est isolé sur tout son pourtour par des zones de verdure. A l'est, sa petite base est ancrée à la promenade ombragée de Saint-Antoine; à l'ouest, sa grande base regarde la campagne, quant à ses côtés ils sont bordés de jardins en terrasses qui remplacent les anciennes falaises et relient le quartier au reste de la couronne tout en le garantissant des voisinages populaires.

Deux aménagements différents ont été prévus pour l'intérieur du quartier. Le premier (fig. 5), qui figure sur le projet, accepté mais non réalisé de 1854, est établi selon un double système d'orientation. L'orthogonalité de l'un est fondée sur les bases du trapèze, celle de l'autre sur ses côtés. Dans l'axe du trapèze est établi un vaste espace rectangulaire et bipolaire. Un édifice public, une église probablement, est contenu dans cet espace et centré sur l'un des deux pôles, alors que l'autre, marqué par un monument, se trouve être le centre d'une place carrée d'où partent des avenues divergentes.

Pour le périmètre des Tranchées, le projet comporte une variante (fig. 6), encore plus sophistiquée et conçue selon les lois de la symétrie centrale. Ici de nouveau un bâtiment public dont la façade souligne l'axe principal sur lequel elle est centrée. Cependant, le bâtiment n'est plus traité comme un objet enchassé au cœur du plan du quartier, mais il est partie

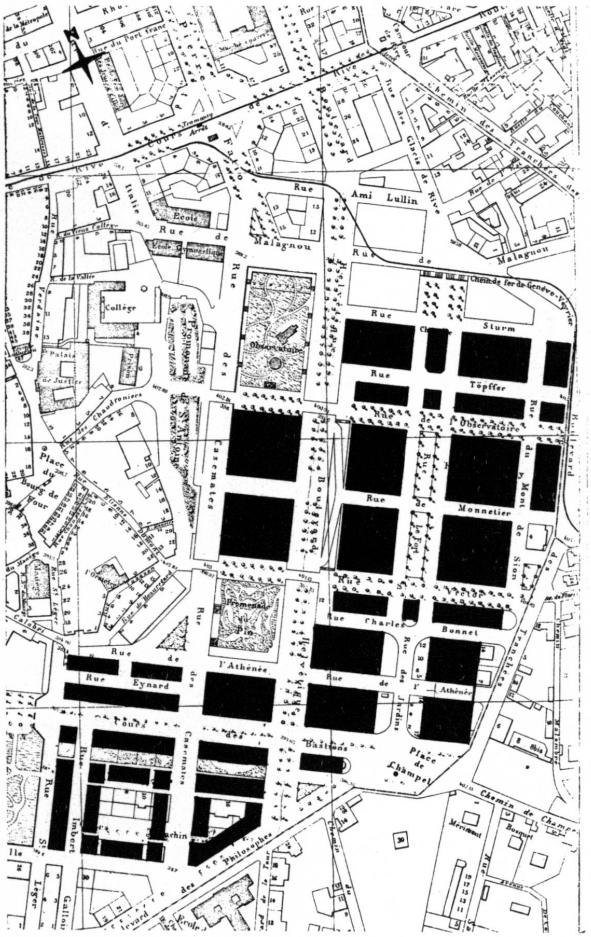

Fig. 7. Avant-projet du parti définitif adopté pour le quartier des Tranchées et des Bastions. D'après le plan approuvé en 1855 et 1858 par le Conseil d'Etat. (AEG, Travaux B 11, pl. 31).

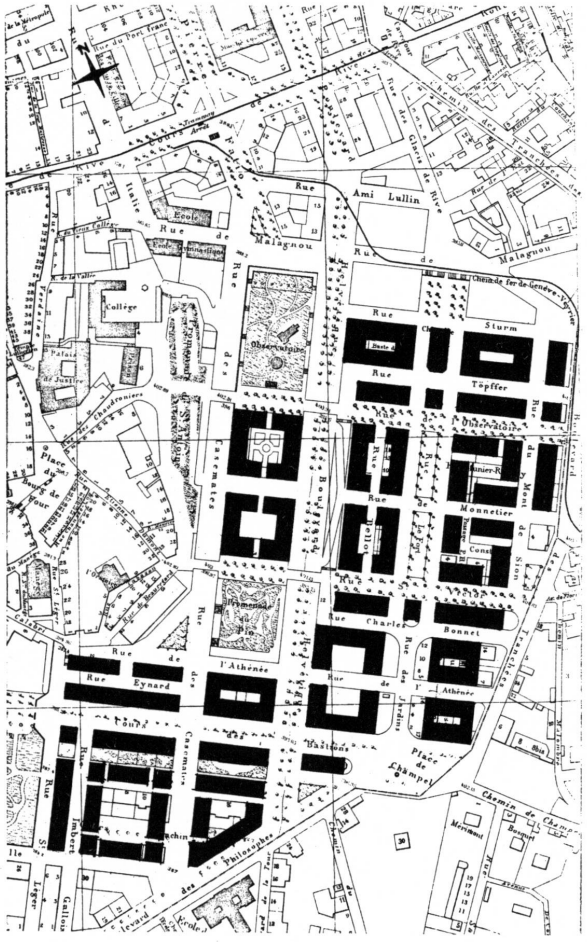

Fig. 8. Avant-projet du parti définitif adopté pour le quartier des Tranchées et des Bastions. D'après le plan adopté en 1860 par le Conseil d'Etat. (AEG, Travaux B 11, pl. 47).

intégrante des volumes qui définissent la place hexagonale, centre de la composition. Les avenues principales rayonnent du milieu de chacune des faces de l'hexagone; deux d'entre elles, symétriques par rapport à l'axe majeur sont entrecoupées de places plus petites en forme de losange.

Les deux projets montrent clairement le soin tout spécial qui a présidé à l'urbanisation du plateau des Tranchées dont le graphisme puissant s'impose immédiatement à l'œil. Alors que les autres quartiers s'enchaînent les uns aux autres pour former un ruban dépourvu de cette profondeur qui permet aux figures géométriques de se développer librement en une composition bidimensionnelle, ce développement homogène est réalisé aux Tranchées où les différentes masses aux formes complexes s'organisent autour d'un noyau central.

La complexité même du projet est peut-être à l'origine de son abandon. A la symétrie et au balancement parfait du plan d'ensemble répondent la multiplicité des orientations des rues et les angles variés des parcelles aux formes irrégulières. Pour que l'ensemble soit perçu dans son intégrité formelle, il faudrait donner à ces parcelles très vastes des façades continues car la moindre lacune dans le déroulement de celles-ci ouvrirait des perspectives imprévues et donnerait au quartier une allure

chaotique. Cette forme d'urbanisme caractérisée par une grande densité de construction est déjà adoptée à une échelle plus réduite à Rive et au square du Mont-Blanc. Elle se conçoit moins bien au plateau des Tranchées en raison de l'envergure de celui-ci. Seul l'Etat serait à même d'y réaliser l'unité parfaite que les données des plans de 1854 demandent. Il n'en a pas les moyens. C'est donc les capitaux privés qu'il cherche à attirer sur le plateau dont la destination résidentielle est décidée dès le départ. Or la conception de grands blocs homogènes n'est adaptée ni à la faible densité d'habitat prévue, ni aux investissements financiers limités des privés, ni enfin à l'expression individuelle des goûts et au libre choix du style de l'architecture que les propriétaires bourgeois sont à cette époque en droit d'exiger.

Un nouveau projet (fig. 7), qui répond mieux aux besoins, est donc soumis le 18 décembre 1855, approuvé définitivement le 2 juillet 1858 et réalisé dès cette date dans ses grandes lignes. Il est établi par l'ingénieur cantonal Blotnitzki. Les axes multipliés dans toutes les directions et les formes savantes sont abandonnées au profit d'un réseau de rues qui aux Tranchées est exclusivement orthogonal. Le quartier perd en partie son isolement magnifique et sa forme trapézoïdale. Le boulevard extérieur des Tranchées qui le limite à l'est et qui dans les projets précédents était seul à le relier aux autres quartiers de la périphérie est triplé par deux voies en tranchées, la rue des Casemates (l'actuel boulevard Jaques-Dalcroze) et le boulevard Helvétique qui transpercent le plateau pour relier Rive à Plainpalais et le coupent ainsi de la vieille ville comme l'aurait fait un fossé médiéval. Strictement limité par ces barrières routières, le quartier n'en perd pas moins la forme finie qui était la sienne dans les projets précédents.

Le formalisme global du nouvel avant-projet (fig. 7), encore dépourvu de toutes les concessions de détail nécessaires à la réalisation finale, révèle une curieuse ambiguïté. On peut ici se demander si c'est le tracé des artères qui a régi le plan, comme c'est le cas habituellement, et déterminé les surfaces constructibles ou si ce sont ces dernières, au contraire, qui, par le jeu de leurs modules, ont engendré un réseau d'espaces extérieurs, rues et squares. L'urbaniste dispose sur toute la superficie des Tranchées des quadrilatères à angles droits aux proportions variées. L'idée de base est un schéma cruciforme plusieurs fois repris, et modifié selon les endroits, qui fait alterner des carrés de deux dimensions avec des rectangles obtenus à partir des côtés des deux différents carrés.

C'est au réseau routier clairement hiérarchisé d'offrir un squelette rationnel au jeu très organisé de ces blocs. L'ancien axe majeur du quartier trapézoïdal (fig. 5), perpendiculaire à la promenade de Saint-Antoine et qui correspond à la rue de Monnetier, est encore lisible, flanqué de chaque côté de trois gros blocs qui se répondent symétriquement, mais, ici, il est supplanté par deux rues parallèles, la rue de l'Observatoire (l'actuelle rue Charles-Galland) et la rue Saint-Victor qui lient le plateau à la vieille ville par les ponts qui les prolongent. Cependant, l'axe le plus important est constitué par la rue Le Fort qui coupe perpendiculairement les trois rues précédentes. D'une extrémité du plateau à l'autre, de la rue Sturm à la place Claparède, il partage le quartier en deux zones d'importance équivalente.

Quant à la place Claparède, elle forme charnière entre les Tranchées et son prolongement social, le quartier des Bastions qui, tel une rampe perpendiculaire à la rue Le Fort, prend son départ aux confins du parc des Bastions pour culminer à Claparède avec comme axe principal le cours des Bastions.

En 1860, une étude (fig. 8) fait subir une première modification au projet de 1858 (fig. 7). La densité de construction y est encore relativement forte et de nombreux immeubles à cour fermée sont prévus tant à la rue Töpffer qu'à la rue de l'Athénée. Dans cette dernière voie apparaissent cependant des squares dont l'espace s'ouvre sur l'extérieur et fait déjà éclater les formes massives suggérées par les blocs initiaux. Ailleurs, ces squares très modestes sont encore refermés sur eux-mêmes. A l'ouest du cours Le Fort, les grands blocs gardent eux aussi leur unité en dépit de l'étroite rue Bellot qui les transperce en leur milieu. Cette voie détermine sur chacun de ses

côtés des bandes constructibles dont le retrait du segment central suggère un square plus qu'il ne le réalise. Mais les accès à ces squares embryonnaires sont suffisamment étroits pour que la cohérence du tracé global n'en soit pas amoindrie.

Cet urbanisme nouveau cherche encore sa voie et c'est dans la désintégration totale du plan, qui pourtant persiste de façon sous-jacente, que le quartier va trouver le fondement de ses volumes actuels. Le plan définitif (fig. 9) qui date des années 60 abandonne complètement la conception des grands blocs égaux qui, refermés sur eux-mêmes, se succèdent en un ordre régulièrement rythmé.

L'ultime mutation du plan est sans doute motivée par l'étude plus approfondie des besoins et des aspirations de la bourgeoisie genevoise. Celle-ci, après des siècles passés à l'étroit dans l'enceinte de la ville, ne rêve que de lumière, de verdure et d'hygiène. Dès 1854, le square de Contamines, sur le côté pair de la rue Beaumont, dû à l'initiative du Dr Senn, est conçu selon le modèle anglais. Il constitue le prototype parfait de ce qui pourrait être construit aux Tranchées. De petits hôtels mitoyens en bandes continues y sont séparés de la rue par un premier jardinet, alors que, de l'autre côté, un second jardinet donne sur un square commun légèrement en contrebas avec lequel il communique par un portillon.

Les urbanistes genevois s'inspirent de cet exemple. Les vastes blocs du tracé primitif sont débités en bandes, selon le modèle qui a dès l'abord été adopté pour certaines rues. Ces bandes, dont la profondeur excède rarement 20 à 22 m, sont débitées en tranches plus ou moins étroites. Les parcelles ainsi constituées sont comprises entre deux mitoyens, à l'exception des parcelles de tête. Elles donnent sur deux rues parallèles et sont agrémentées du côté le mieux exposé d'une terrasse qui augmente de sa largeur l'espace de la rue et isole de celle-ci les pièces principales des maisons.

Ce parti urbanistique est celui qui nécessite l'infrastructure routière la plus importante et qui par conséquent coûte le plus cher à la communauté. Il offre en revanche le plus grand

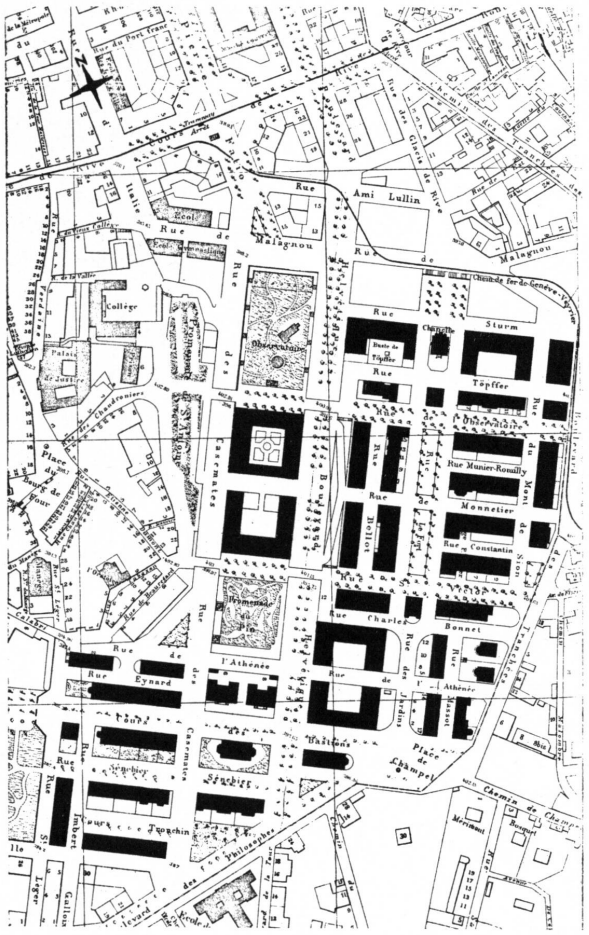
Rue Ami Lullin
Rue de Malagnou
Rue Töpffer
Rue Munier-Romilly
Rue Charles Bonnet
Rue Eynard
Rue de l'Athénée
Place de Chantepoulet
Rue Toepffer
Rue Sturm
Rue Constantin
Rue Micheli du Crest
Rue Holtet
Rue Pierre Fatio
Rue Verdaine
Rue Jean Gourgas
Rue Jean Calvin
Rue Jacques Grosselin
Rue Jean Gourgas
Rue Gautier
Rue Imbert Galloix
Rue Jean Jacques Rousseau
Rue Jean Jacques Rousseau
Rue Jean Jacques Rousseau

mais les parcelles sont plus profondes et permettent l'établissement de dépendances et de cours intérieures que d'ailleurs le manque de façades rend nécessaires.

Le modèle le plus achevé est celui du grand hôtel parisien du XVIIIe siècle. Le corps de bâtiment proprement résidentiel est compris entre des jardins et une cour d'honneur où l'on peut monter et descendre de carrosse à l'abri de la rue souvent populeuse. Il est complété le plus souvent par des ailes au-delà desquelles s'étendent, à l'écart, des cours de service. Autour de celles-ci sont disposés les communs. Ce système exige une surface très importante mais présente l'avantage de rendre totalement indépendantes les écuries, remises et logements des gens.

A Londres, au XIXe siècle, les avantages de ce système sont conservés mais adaptés à l'organisation communautaire des squares et des rues les plus résidentielles. Un réseau de circulation secondaire double le réseau principal des grandes artères et des squares dont les maisons uniformes en rangées continues constituent le décor. Les hôtels aux façades étroites donnent d'un côté sur la voie publique, de l'autre sur un jardinet au fond duquel se dressent les communs, écuries, granges, remises et logements de cochers qui sont desservis par des ruelles de service appelées mews. Celles-ci, véritables coulisses de la ville bourgeoise, offrent des dégagements suffisants pour atteler ou nettoyer voitures et chevaux.

Ainsi, par l'étude des diverses fonctions de la parcelle, par son application généralisée et par la création d'un double réseau routier dont l'invention est en relation directe avec l'organisation interne des parcelles, les urbanistes anglais ont réussi à vulgariser une forme d'habitat raffiné à laquelle, au XVIIIe siècle, seuls de grands seigneurs pouvaient prétendre. L'échelle de la ville d'une part et le régime des grandes propriétés foncières d'autre part, favorisent les conceptions d'ensemble.

A Paris, dans la deuxième moitié du XIXe siècle, la politique urbaine du baron Haussmann, ainsi que la spéculation effrénée qui l'accompagne ne permettent pas à ces conceptions exemplaires de se développer. Certes, des quartiers entiers sont planifiés, des rues sont établies selon un plan régulier et cohérent mais pour le seul bénéfice de la circulation. Ainsi, sur la plaine Monceau, les plans des nouvelles voies se superposent aux anciens tracés d'origine rurale des propriétés qui se maintiennent. Les parcelles qui en résultent sont irrégulières et souvent exiguës, en dépit de certains remembrements dus à l'initiative privée et elles n'ont pour la plupart qu'une seule façade, parfois fort étroite lorsqu'il s'agit de petits hôtels particuliers. On y établit en général un corps de bâtiment principal sur la rue, qu'il s'agisse d'un hôtel particulier ou d'un immeuble de rapport et, par derrière, une cour plus ou moins vaste sur laquelle donnent des chambres à coucher et des salles à manger aussi bien que des écuries.

Dans les quartiers périphériques de Passy et d'Auteuil, les parcelles un peu plus vastes permettent une certaine liberté dans la disposition des petits hôtels, souvent précédés d'une cour sur le côté de laquelle sont établis des communs. Ceux-ci sont conçus dans une architecture pittoresque le plus souvent d'inspiration anglo-normande pour accompagner le bâtiment principal qui, lui, prend plus ambitieusement ses modèles sur les bords de la Loire ou au Louvre.

Dans les exemples parisiens du XIXe siècle, les inconvénients, tels qu'odeurs, bruits et spectacles domestiques, que les Anglais ont si bien su éviter, réapparaissent. A Genève, ces inconvénients sont éliminés de façon radicale par la suppression des écuries à l'intérieur du périmètre résidentiel. Ceci pour la plus grande satisfaction de la bourgeoisie, car celle-ci se souvient encore des odeurs nauséabondes qui, des fabriques de chandelles des Casemates, montaient pour empester la très aristocratique promenade de Saint-Antoine et les maisons du voisinage. Seuls des gens d'un certain rang de fortune entretiennent un attelage. Pour une si petite minorité de propriétaires il est difficile et peu avantageux de concevoir un jeu de dépendances inscrit d'une façon cohérente et hygiénique dans le plan d'ensemble du quartier.

Ces raisons amènent à rejeter les écuries aux abords immédiats du quartier mais au-delà du boulevard des Philosophes, limite des résí-

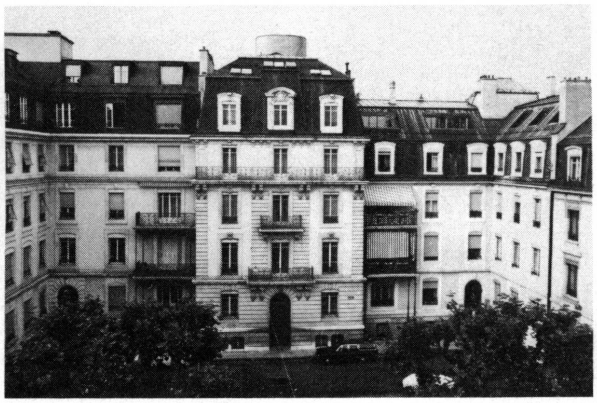

Fig. 10. Rue Töpffer, nos 11 *bis*, 15, 17.

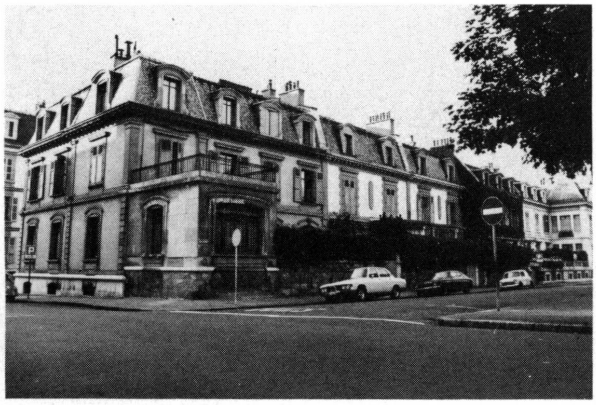

Fig. 11. Rue Bellot nos 8 à 16. Façades sur le cours Le Fort.

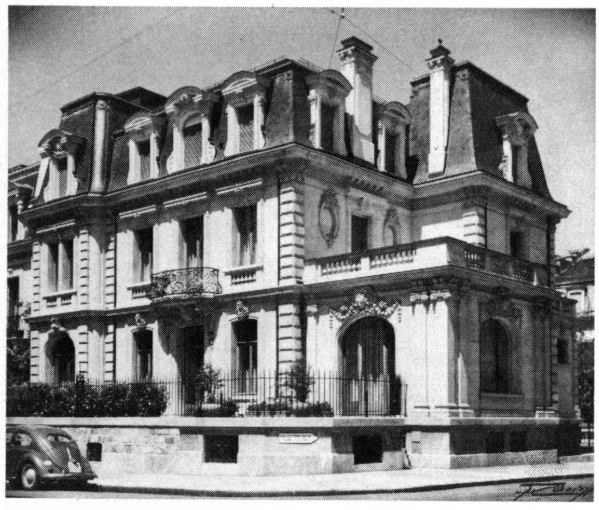

Fig. 12. Rue Munier-Romilly no 8. Façade sur la rue Emilie-Gourd. Etat ancien.

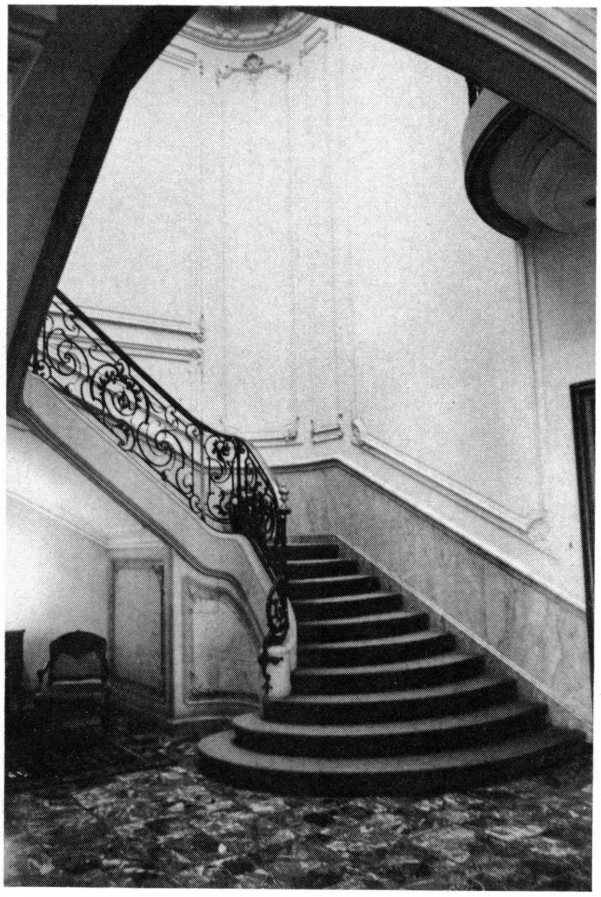

Fig. 13. Rue Munier-Romilly no 8. Escalier.

dences bourgeoises. Ceci en dépit des avis de certains architectes du XVIIIe siècle qui décrètent que «les écuries doivent être placées de manière que les maîtres puissent s'y transporter commodément» [5]. Un quartier fait de toutes les dépendances, de toutes les échopes que des quartiers élégants comme ceux des Tranchées et des Bastions ne peuvent accueillir en leur sein, mais qui leur sont nécessaires, se développe de façon anarchique aux alentours de l'actuel hôpital cantonal. En 1900, la rue Lombard, une voie très courte qui ne dépasse pas vingt-deux numéros, comporte six écuries privées avec logements de cocher. On y trouve aussi un manège et le domicile privé d'un voiturier. Au boulevard de la Cluse, qui coupe la rue précédente, une écurie privée, un manège de nouveau, quatre voituriers et quatre cochers.

Fig. 14. Rue Bellot nos 2 à 6. Façades d'accès.

Aux alentours encore, au chemin des Grands-Philosophes, au chemin des Petits-Philosophes, au chemin des Sources et au chemin des Voisins, nombreux sont les cochers, voituriers et maréchaux-ferrants.

Ce quartier, complémentaire des Tranchées et des Bastions, uni à eux par des liens de réciprocité sociale, va devenir la négation de tous les principes modernes d'urbanisme et d'hygiène qui seront appliqués à l'intérieur du périmètre résidentiel. De nombreuses lois réglementent la construction des écuries qui sont depuis toujours source de procès. La nature des sols, des murs et des plafonds, les systèmes d'écoulement y sont imposés. Des traités d'architecture dissertent sur les dispositions privilégiées des écuries, des greniers, des remises, des selleries et des logements de cocher. Aux Tranchées, la résolution trop parfaite du problème porte en elle le germe de son échec. Le confort et l'agrément du propriétaire étant pleinement assurés par le rejet à grande distance des communs, peu importent les conditions d'hygiène qui peuvent dès lors régner dans ce monde parallèle assez éloigné pour pouvoir être ignoré. Les théories des architectes deviennent alors un luxe superflu et coûteux. Ainsi fleurissent les établissements que l'on voit encore à la rue des Sources ou à la rue Lombard.

Les ruelles étroites, le manque d'ordre et l'hygiène défectueuse sont ce dont Genève a précisément souffert jusqu'alors. Les rues de la cité médiévale, conçues en fonction des maisons basses élevées d'un ou de deux étages au maximum, étaient devenues de véritables boyaux lors des surélévations successives que la surpopulation exigea dès l'époque de la Réforme. Les maisons atteignaient jusqu'à six étages et les cours intérieures, rapetissées par

Fig. 15. Cours Le Fort et rue Emilie-Gourd n° 6.

des adjonctions multiples, prenaient l'allure de puits obscurs.

Au XIX^e siècle, la question mise au concours par le Conseil d'Etat est celle-ci: «Quel serait le plan qui, réunissant les conditions de salubrité, d'utilité commerciale et d'économie procurerait le meilleur emploi du terrain provenant de la démolition totale ou partielle des fortifications de la ville de Genève» [6]. L'utilité commerciale et l'économie n'ont que peu de rapports avec le cas particulier des Tranchées et des Bastions. Ces deux quartiers sont par contre ceux dans lesquels les exigences concernant la salubrité sont le mieux remplies. Ils dépassent en fait de loin, tant sur le plan de l'urbanisme que sur celui de la conception des appartements, les normes minimales préconisées par les hygiénistes.

Selon des considérations émises en 1865, pour que l'aération et la luminosité des appartements soient satisfaisantes, la hauteur des immeubles ne devrait pas être supérieure à la largeur de la rue, selon d'autres avis plus exigeants, aux deux tiers de cette largeur. La hauteur des étages limités à quatre pourrait être dégressive à mesure que l'on s'élève dans l'immeuble mais ne devrait pas dépasser le minimum de 3 m 25 pour le rez-de-chaussée et de 2 m 75 pour le quatrième. Ces conditions, qui représentent le prix du confort, sont largement remplies en raison, d'une part des exigences du cahier des charges, et d'autre part des moyens financiers des maîtres d'œuvre.

Les cours fermées sur lesquelles donnent de nombreuses pièces d'habitation et qui sont stigmatisées au XIX^e siècle sont exclues des Tranchées et des Bastions. Cependant, les courettes, ces puits obscurs familiers à la ville, persistent dans certains immeubles nouveaux. Le bon sens et le respect humain voudraient

que seuls les WC, les salles de bain et les couloirs soient autorisés à s'éclairer de cette manière. La plupart du temps c'est le cas, les courettes y étant d'ailleurs peu nombreuses. Pourtant on peut encore y trouver des immeubles dont certaines chambrettes prennent jour sur une courette de moins de 15 m². Ces exemples, en nombre limité heureusement, montrent la tolérance à certains égards du cahier des charges qui est établi pour la vente des parcelles.

Ces libertés laissées au propriétaire et qui actuellement semblent abusives, sont en fait en accord avec les exigences de l'économie libérale en vigueur à cette époque. L'Etat attend tout des investisseurs privés qu'il ne faut pas décourager par des règlements trop stricts. Il n'est certes pas dépourvu d'ambitions hygiéniques mais il est aussi le gestionnaire de la fortune publique et son but premier est d'offrir à la vente des parcelles munies d'un certain nombre d'avantages monnayables. Les uns sont constitués par des équipements divers, aménagement des rues, conduites de gaz pour l'éclairage, égouts et eau courante dispensée par une machine hydraulique construite en 1842 puis remplacée dès 1888 par les forces motrices de la Coulouvrenière. Les autres sont défendus par le cahier des charges, mis en vigueur le 10 septembre 1850, pour l'ensemble des nouveaux quartiers mais modifié et enrichi de clauses particulières à chaque parcelle dans le cas des Tranchées et des Bastions.

Ce cahier, qui réduit la liberté des propriétaires, est un traité établi par l'Etat en vue d'assurer entre les différentes propriétés des rapports de bon voisinage. Il contribue ainsi à garantir l'agrément des parcelles.

Les conduits de cheminées, l'écoulement des eaux, les fosses d'assainissement, tous détails qui sont susceptibles d'incommoder le quartier dans son ensemble, sont régis par des articles de loi. Une épaisseur minimum est prescrite pour les murs qui doivent être en maçonnerie de 22, 27 et 40 cm, selon qu'ils sont en pierre de taille, en brique ou en moellons de carrière mais c'est sur les murs mitoyens, dont l'épaisseur minimum est de 50 cm, qu'est mis l'accent.

Les articles les plus importants traitent des dimensions des bâtiments. Ils sont la résultante de deux volontés représentées l'une par les exigences de l'Observatoire, l'autre par les conceptions urbanistiques les plus évoluées dont les Tranchées sont appelées, par leur situation de choix, à devenir le champ d'application privilégié.

L'Observatoire, construit depuis peu sur l'emplacement de l'ancien bastion de Saint-Antoine, se borne à vrai dire à défendre le champ visuel qui lui est nécessaire par une limitation de la hauteur des bâtiments qui se trouvent sur sa trajectoire privilégiée. Les numéros 13 et 14 de la rue Bellot ont par conséquent la hauteur du faîte de leur toit limitée à 14 m mais, pour ne pas altérer trop gravement l'unité d'échelle du quartier, leur corniche supérieure par contre ne peut être établie respectivement à moins de 10 m et 8 m du sol. Le nº 13 est cependant en rupture d'alignement sur ses voisins qui ont un étage de plus et un comble à la mansard.

Les saillies sont toutes limitées avec la plus grande rigueur, qu'elles soient établies sur la voie publique ou dans les limites de la propriété privée, qu'il s'agisse de souches de cheminées et de lucarnes ou de pavillons en rupture d'alignement. Les vérandas et les jardins d'hiver au rez-de-chaussée, tels qu'en comportent la majorité des hôtels, sont autorisés sur l'espace des terrasses privées selon des règles communes au quartier ou tout au moins à un groupe d'immeubles. Il en va de même pour les avant-corps qui peuvent développer leur saillie de 1 m sur les trois cinquièmes de la longueur des façades comme en de nombreuses propriétés à la rue Sénebier ou au cours des Bastions.

Sur la voie publique, les saillies, à l'exception des corniches qui sont limitées à 50 cm pour tous les immeubles, ne sont autorisées que sur demande et à bien plaire, c'est-à-dire qu'elles ne constituent en aucun cas un droit attaché à la propriété. Les saillies plus importantes, qui constituent une véritable appropriation de l'espace public, tel le balcon à cariatides du nº 8 de la rue Saint-Victor, sont autorisées à une hauteur minimum de 4 m 50 au-dessus de la chaussée.

Les terrasses et leurs aménagements sont minutieusement déterminés. Les clôtures obli-

Fig. 16. Rue Emilie-Gourd nos 8 à 14. Façades d'accès.

gatoires qui les séparent de la rue sont d'une hauteur et d'un type imposé, de même que l'espèce feuillue qui pourra les revêtir, le lierre. Mais c'est l'imposition d'une largeur minimale, allant de 3 m pour le groupe formé par les nos 8, 10 et 12 de la rue Saint-Victor à 6 m pour la rue du Mont-de-Sion ou plus encore, qui est primordiale.

S'il est important que les détails eux-mêmes soient soustraits aux conceptions architecturales abusives de certains propriétaires, ce sont les articles régissant les rapports de proportion entre immeuble qui vont donner au quartier une unité relative. Les maisons sont sensées occuper la totalité de l'espace constructible qui leur est accordé sur le plan de vente des parcelles et qui s'étend d'un mitoyen à l'autre. La profondeur des immeubles est limitée. La norme se situe aux alentours de 16 m, mesure imposée au groupe des nos 16, 18 et 20 rue Sénebier, mais celle-ci peut monter à 17 m comme pour les nos 2 et 10 de la rue Charles-Bonnet et plus lorsque l'immeuble, comme à la rue Töpffer 3 et 5, est pourvu d'une courette centrale.

Des retraits de façade sont autorisés à condition toutefois que des ailes ou des avant-corps en retour viennent s'aligner sur les nus des façades voisines pour éviter le spectacle désagréable d'un mur mitoyen. Ainsi en est-il aux nos 14 et 16 de la rue Bellot, où un léger retrait de la façade d'accès suggère une cour d'accueil.

Toujours pour éviter le spectacle du mur mitoyen, les corniches supérieures des immeubles d'un même groupe doivent, dans les cas les plus stricts, être alignées sur celles des maisons déjà construites. C'est la charge imposée à des parcelles vendues tardivement tel le no 25 de la rue Le Fort ou le no 6 de la rue Bellot (fig. 14). Mais le plus souvent, le cahier

des charges ne fait que prévoir un maximum et un minimum tant pour le nombre d'étages que pour la limitation métrique de la hauteur. Ainsi, dans la plupart des cas, les immeubles sont autorisés à avoir de un à trois étages sur rez-de-chaussée, ainsi que 10 à 16 m sous corniche et 20 m au faîte du toit. Mais ces latitudes engendrent une approximation qui rend le cahier des charges impuissant à réaliser une unité d'échelle digne de ce nom.

C'est le plus souvent à l'entente des propriétaires entre eux et au bon sens des architectes que sont dus les exemples d'alignement réussis. Dans les grands ensembles conçus par un seul maître d'œuvre, tels le square des Tranchées à la rue Charles-Bonnet (fig. 19) ou les hôtels du côté impair de la rue Massot (fig. 20), le problème ne se pose pas. Les consignes sont aussi respectées lorsqu'un groupe entier est construit par un seul architecte pour deux propriétaires ou plus, comme c'est le cas pour le groupe formé par le nº 2 de la rue Töpffer et le nº 3 de la rue Charles-Galland, construits par Elisée Goss, ou pour deux autres groupes construits par Reverdin, les nos 8, 10 et 12 de la rue Emilie-Gourd et les nos 8, 10 et 12 rue Bellot (fig. 11). Parfois, deux propriétaires, faisant appel à deux architectes différents, prennent l'initiative de coopérer comme aux nos 1, 3 et 5 de la promenade du Pin (fig. 33); les deux premiers appartenant aux Pictet-De la Rive sont construits par l'architecte Brocher, le dernier à M. Plantamour est construit par l'architecte Diodati. Parfois encore, plusieurs architectes accordent spontanément leurs immeubles sur le premier construit, comme cela est le cas du côté impair de la rue Bellot.

A la rue Sénebier nº 4 à 14 (fig. 23), des hôtels particuliers adoptant la limite inférieure de hauteur voisinent avec des immeubles locatifs plafonnant à la limite supérieure. La différence est réduite mais permet néanmoins au propriétaire, en compressant les étages, d'en loger deux de plus en vue d'un meilleur rapport. Le déséquilibre est ici d'ordre graphique aussi bien que spatial.

Dès la fin du siècle, des dérogations sont accordées. A la rue Emilie-Gourd (fig. 16), trois petits hôtels élevés de deux étages seulement sont encadrés par deux grands immeubles, l'un de quatre étages construit au tournant de ce siècle, l'autre de cinq étages construit en plein xxe siècle, qui les dominent de leur mur mitoyen. On voit donc à quel point le cahier des charges, sujet à interprétations et pire, à dérogations, est insuffisant. C'est d'une part à des opérations privées d'envergure, telles celles des grands squares et d'autre part à la bonne volonté des propriétaires et architectes que le quartier doit de ne pas être chaotique.

Deux corps puissants sont engagés dans le gigantesque marché immobilier des fortifications. D'un côté l'Etat qui est vendeur, de l'autre les investisseurs privés qui sont acheteurs. Le vendeur est pour le moins bicéphale et de là naît le premier problème. A qui de la Ville ou de l'Etat appartiennent les terrains des fortifications? Les ouvrages défensifs sont partie intégrante de la ville, certes, mais le terrain sur lequel ils éparpillent leurs avant-postes et qui atteint une superficie très importante ne peut être considéré comme urbain. La logique a du mal à trancher et l'histoire ne l'aide pas.

La Ville seule a financé les énormes fortifications de 1714 de même que les achats de terrains qui ont alors été nécessaires, mais en 1791 la Ville est confondue avec la République de Genève; en 1798, la République est remise à la France et les fortifications deviennent propriété nationale. Puis, de décrets en cessions les cartes se brouillent à tel point que chacun des organes politiques, Conseil municipal et Grand Conseil, possède nombre d'arguments valables. Les négociations sont difficiles. Finalement la Ville aura la charge des démolitions. L'Etat vendra les terrains pour ensuite partager les bénéfices à parts égales avec la Ville et dédommager l'hôpital qui a jusqu'alors des droits sur l'exploitation des terrains des fortifications.

Plus de dix-huit ans sont nécessaires pour combler les fossés des Tranchées et plus de trente pour l'établissement des rues. Ces travaux, effectués par les Chantiers Nationaux, ont l'avantage d'occuper les «sans travail» des

environs. La promenade du Pin, la rue Charles-Bonnet et la terrasse Saint-Victor sont mises à disposition dès 1860 mais ce n'est qu'en 1883 que la rue Munier-Romilly par exemple est remise à la Ville. Ainsi, les frais énormes de destruction et de mise en valeur effectués par tranches successives au gré des besoins d'extention de la ville sont financés au fur et à mesure de la vente des parcelles nouvellement créées. L'ensemble des opérations, qui sera considéré comme un succès financier, coûtera six millions pour la ville entière mais en rapportera treize, c'est-à-dire plus du double, par la vente des terrains.

Le principe de la vente des terrains prête à discussion. A l'époque précisément où se décide le sort des fortifications, la possession du sol urbain par des particuliers est remise en question par de nombreux urbanistes. Elle sera considérée comme néfaste au développement cohérent des cités. Les urbanistes préconisent différents modes de propriété collective; l'un d'eux se rapproche sensiblement de la propriété individuelle traditionnelle à laquelle les citoyens genevois sont accoutumés et pourrait éventuellement être compris et accepté par ceux-ci. Il s'agit d'un droit de superficie accordé pour une période déterminée par un bail emphytéotique dont la durée est en général de cent ans. Ce bail, renouvelable la plupart du temps, doit permettre en tout cas l'amortissement des bâtiments pour ne pas freiner les investissements privés nécessaires à la construction des villes.

La solution n'est pas nouvelle. Une de ses variantes fonctionne depuis longtemps à Londres, la plus grande ville de l'époque. Seule différence, le sol est possédé par de grands propriétaires urbains qui constituent des Etats dans l'Etat mais offrent l'avantage de permettre l'établissement de plans de grande envergure.

Ce système, d'origine et de nature féodale, est celui qui a régné à Genève jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Le sol, d'abord propriété de l'Evêque, maître temporel de la ville, est passé au XVI^e siècle à la République qui en cédait la jouissance des parcelles sous forme d'«Albergements emphytéotiques» moyennant paiement d'un cens. Cet Albergement offrait des

Fig. 17. Rue Saint-Victor n° 6. Façade principale.

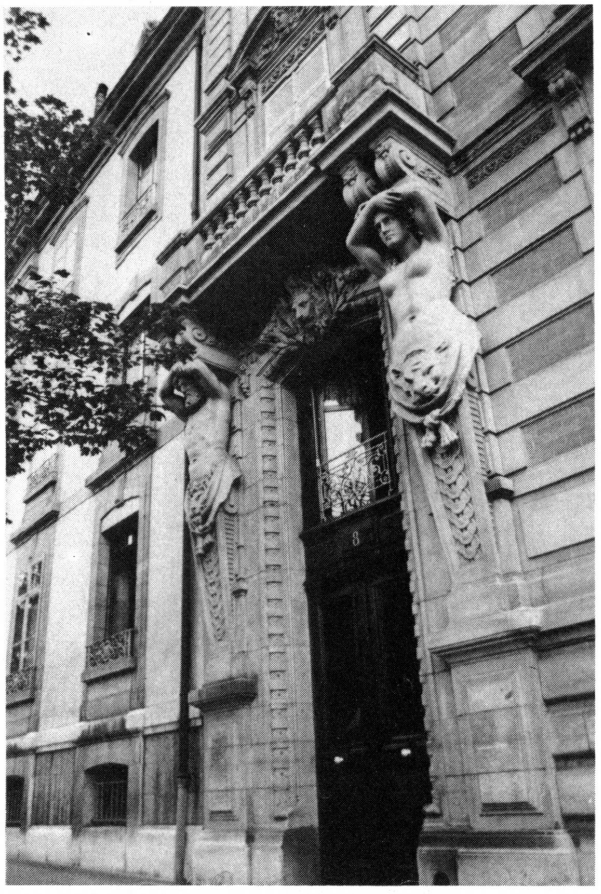

Fig. 18. Rue Saint-Victor n° 8. Porte d'entrée.

droits absolument équivalents à ceux de la nue propriété. Liberté de vendre ou de léguer, possibilité d'augmenter ou de diviser l'étendue du droit qui pouvait ainsi ne concerner qu'une portion de maison, un étage, une cave ou une simple volée d'escalier. Ceci faisait de Genève un puzzle cadastral inextricable que la République contrôlait de droit, mais d'un droit que la confusion extrême rendait bien aléatoire.

Il est exceptionnel qu'une cité plus que deux fois millénaire possède subitement un contrôle foncier parfait sur toute l'étendue de son périmètre et sur une superficie dépassant de loin la sienne propre. C'est ce qui arrive à Genève au milieu du XIX^e siècle. Ce contrôle lui permet de mener à bien une opération d'urbanisme de grande envergure; le maintenir en ne concédant aux particuliers qu'un droit de superficie serait la solution théorique idéale. Cependant la Ville et l'Etat n'ont ni la richesse ni la puissance qui sont l'apanage des gouvernements autocratiques. Ils ne sont que les serviteurs de la démocratie. Pour pouvoir financer progressivement leur opération d'urbanisme et pour pouvoir en retirer le bénéfice escompté, leurs terrains doivent être cédés à un prix que seule la vente en toute propriété peut justifier. D'autre part, le capital privé ne consentirait probablement pas un investissement important dans une entreprise où il ne verrait pas des garanties de propriété suffisantes. La vente en toute propriété mais tempérée par un cahier des charges tient compte des possibilités financières de l'Etat et de la Ville, ainsi que de l'acception la plus couramment donnée à la notion de propriété par les citoyens genevois de l'époque. Elle apparaît dès lors comme la solution pragmatique par excellence qui est certainement la mieux justifiée de toutes. C'est donc au rythme des besoins de logements et des possibilités d'investissement que s'effectuent les ventes.

Les parcelles sont offertes aux enchères, comme le prescrit la loi du 15 septembre 1849 sur les fortifications et les limites de la ville de Genève, mais n'en connaissent qu'à peine le feu car les registres révèlent que les prix d'adjudication correspondent le plus souvent à la mise à prix augmentée de l'enchère symbolique de l'adjudicataire et unique enchérisseur. En fait, il s'agit le plus souvent de ventes de gré à gré dont les paiements peuvent être effectués au comptant ou à terme sous forme de rentes à l'Etat.

Les ventes commencent modestement en 1858 dans le bas du quartier des Bastions au prix d'adjudication de 301 francs par toise carrée sur mise à prix de 300 francs. C'est en 1860 et 1861 qu'ont lieu les plus grandes ventes tant aux Tranchées qu'aux Bastions. Tous les terrains y sont vendus pour 306 francs par toise carrée sur mise à prix de 305 francs.

Après 1861, les ventes tarissent puis recommencent en 1867 pour se poursuivre à un rythme régulier jusqu'en 1911. En 1867 les parcelles trouvent preneur à 301 francs par toise carrée pour atteindre en 1872 405 francs par toise carrée. Dès l'année 1873, le système métrique étant adopté, les ventes semblent même pour une fois se dérouler librement. Une parcelle mise à prix 52 francs le m² se vend 81 francs et une autre mise à prix 60 francs le m² part à 102 francs. Pourtant ces sautes sont rares et la lente progesssion des prix reprend pour atteindre 126 francs le m² en 1881.

Curieusement, les trente années qui suivent voient la valeur des terrains fléchir. En 1911, la dernière parcelle au bas de la rue Sénebier est enlevée à 71 francs le m² seulement. Ces chiffres montrent à quel point l'évolution des prix est limitée en dépit de conjonctures économiques variables et le marché sans surprise, en dépit du succès que remporte le quartier.

Ces ventes semblent bien dépourvues des passions spéculatives caractérisées que l'Etat a d'ailleurs le souci de contrecarrer. L'adjudicataire doit s'engager à terminer la construction de la maison prévue sur le plan de sa parcelle dans les six ans, à partir du jour de l'adjudication. S'il ne le fait pas, la Ville se réserve le droit de récupérer le terrain pour le remettre en vente ou tout au moins de prélever un impôt annuel proportionnel à la valeur du lot, ceci jusqu'à exécution de la clause de construction.

L'obligation de construire limite donc les acheteurs aux seules personnes morales ou physiques désireuses d'édifier un immeuble dans l'immédiat. Or, d'une part des investisse-

Fig. 19. Square des Tranchées. Rue Charles-Bonnet nos 2 à 10.

ments nécessités par la construction sont beaucoup plus importants que ceux exigés par l'achat d'une parcelle et d'autre part les marges de bénéfice possible en sont relativement modestes. Ceci réduit considérablement le pourcentage du bénéfice spéculatif qui pourrait être réalisé après quelques années sur le terrain.

Il y a cependant quelques tentatives isolées de spéculation, l'échec retentissant de deux d'entre elles, dont l'une à court terme, le prouve. En 1860, lors des premières ventes du quartier des Tranchées, un inconnu emporte l'adjudication du bloc entier de la partie sud des Tranchées. Mais il s'agit là d'une enchère folle, avancée par un utopiste qui cherche probablement à réaliser un bénéfice restreint par la revente immédiate des parcelles. Les terrains, remis en vente, sont finalement achetés par l'enchérisseur officiel, en l'occurrence la Compagnie des immeubles des Tranchées.

L'autre exemple de spéculation est intimement lié au no 2 de la rue Saint-Victor, actuellement musée du Petit-Palais. Le propriétaire initial, Pierre Isaac Etienne Raisin, s'associe en 1860 à la Société civile de Saint-Victor formée en outre de deux agents de change et lui apporte sa propriété. La société acquiert les terrains voisins au no 4 de la rue Saint-Victor, ainsi que le sous-sol de la terrasse Saint-Victor qui s'étend devant la maison Raisin et donne en contrebas sur le boulevard Jaques-Dalcroze. Dix ans plus tard, en 1870, seul le sixième, exigible immédiatement, du prix des parcelles, est payé. En outre, les constructions devant être entreprises dans un délai de cinq ans et terminées dans celui de six ne sont pas encore exécutées. Les ventes sont donc annulées, Raisin reprend sa contribution et l'Etat rentre en possession des terrains encore vierges.

Cependant, mis à part ces deux exemples, il est dangereux de parler de spéculation et difficile de déterminer le moment où ce mot, investi d'un caractère péjoratif, remplace celui d'investissement. L'idée d'un placement que sa plus-value progressive préserve de l'érosion monétaire est légitime et c'est ainsi que la haute finance genevoise et la bourgeoisie, qui veut défendre son patrimoine, conçoivent ces opérations foncières.

De nombreux privés achètent des parcelles en vue de construire un hôtel à leur propre usage. C'est le cas de la moitié des maisons du quartier. Lorsque l'importance de la parcelle et le cahier des charges le permettent, le logement du propriétaire se double de quelques appartements destinés à amortir l'investissement financier.

Parfois, dans un but de placement aussi bien que pour s'assurer un voisinage conforme à ses vœux, un particulier achète tout un bloc sur lequel il fait construire sa propre résidence, ainsi que des maisons d'accompagnement un peu plus simples qu'il revend par la suite. Ainsi en est-il des Micheli qui au début du siècle font construire pour leur propre usage un luxueux hôtel, l'actuelle fondation Baur, au nº 8 de la rue Munier-Romilly et deux hôtels mitoyens aux nºs 4 et 6.

Ce sont cependant le plus souvent des architectes ou des entrepreneurs qui achètent des blocs entiers. Ils peuvent alors débiter les parcelles et les revendre sans bénéfice en se réservant toutefois le mandat des travaux. C'est le cas de l'architecte Goss pour le bloc formé par le nº 2 rue Töpffer et le nº 3 rue Charles-Galland, celui d'Emile Reverdin à la rue Emilie-Gourd.

Les opérations d'envergure sont souvent le fait d'associations. Associations familiales comme au haut de la rue Sénebier où les trois propriétaires, MM Blondel pour le nº 16, de Marignac pour le nº 18 et Ador pour le nº 20, cousinent. Mais ces associations trouvent la mesure de leur efficacité avec deux sociétés immobilières de grande envergure, la Banque Générale Suisse qui achète pour 303 006 fr. 90 de terrains dans le quartier des Bastions et la Compagnie des immeubles des Tranchées qui en achète pour 783 665 fr. 30 sur le plateau sud des Tranchées. En faisant la part du renchérissement progressif des terrains au cours des opérations de vente, ces deux sociétés contribuent certainement à elles deux pour plus de 10% aux recettes totales qui se montent à 13 000 000 de francs pour l'ensemble de la ville.

La première des deux sociétés se contente d'acheter les terrains en bloc pour les revendre au détail. On pourrait voir là une menace de spéculation. En fait, il s'agit d'une transaction qui apporte d'un seul coup à l'Etat l'argent qui lui est nécessaire pour la poursuite des travaux et que la vente au détail ne lui procurerait qu'à long terme. La deuxième société constitue ce qu'il est convenu d'appeler un consortium. Elle est formée d'architectes, d'entrepreneurs et de capitalistes, les uns participant à la construction, les autres la facilitant par leur apport financier. La répartition de cette propriété se fait sous forme d'actions qui sont octroyées à chacun selon sa contribution, qu'elle soit active ou financière. Une fois construits, les immeubles sont revendus pour financer de nouvelles constructions, maisons de rapport comme au square de la rue Charles-Bonnet 2 à 10 ou hôtels particuliers comme à la rue Massot 1 à 11. Un hôtel comme celui du nº 9 de la rue Massot vaut, en 1870, 70 500 francs alors que, dix ans plus tôt, la Compagnie des immeubles des Tranchées a payé pour le terrain seul 19 660 fr. 50, c'est-à-dire près du tiers du prix total de vente. Ceci démontre que les marges de bénéfice sont loin d'être usuraires.

Dès les premières années, ces opérations urbaines suscitent chez les investisseurs un grand intérêt qui n'a d'égal que le succès remporté auprès des membres de la bourgeoisie en mal de logement. Ceux-ci ont le plus souvent pignon sur rue dans la vieille ville mais les maisons y sont très souvent en fort mauvais état et, plutôt que d'investir des sommes énormes pour rénover et rendre habitables des appartements de toute façon incommodes, il est préférable et parfois même meilleur marché pour eux de faire construire. S'ils ne veulent pas investir dans la pierre, ils se contentent de louer un appartement parfois luxueux dans un immeuble appartenant le plus souvent à une personne de leur famille ou tout au moins de leur entourage.

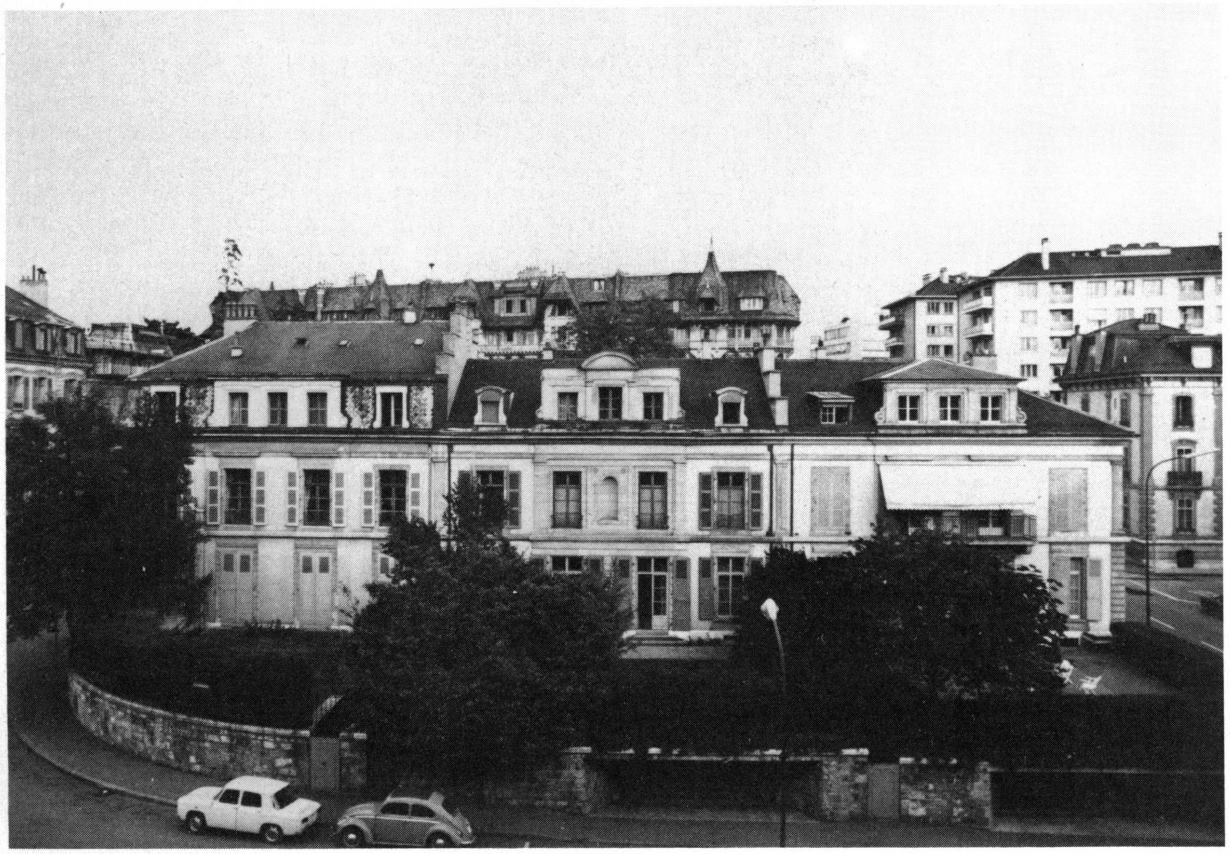

Fig. 20. Rue Massot nos 7 à 11. Façades côté jardin.

Si les annuaires permettent de mesurer l'engouement rapidement progressif dont la société genevoise fait preuve à l'égard des Tranchées et des Bastions, une étude sur la géographie des milieux sociaux à Genève en 1900 le montre d'une façon plus précise. A cette époque, où pratiquement tous les immeubles du plateau sont sortis de terre, sur cinquante et un banquiers répertoriés, trois d'entre eux seulement sont domiciliés sur la rive droite et quatre dans la ville ancienne, alors que dix-huit d'entre eux résident aux Tranchées et aux Bastions et dix dans les quartiers de Champel, Florissant et Malagnou, prolongements naturels du plateau dont la saturation provoque l'essor. Quant aux médecins que la logique et l'intérêt public voudraient voir également répartis sur toute la superficie de l'agglomération urbaine, sur quatre-vingt-cinq cas pris en considération, dix seulement sont répartis sur la rive droite mais quinze sont concentrés à l'intérieur du périmètre très limité des Tranchées et des Bastions et trente-neuf gravitent autour de ce dernier, tant à Malagnou qu'à Florissant et à Champel. Cette attraction pour le plateau n'est pas partagée par tout le monde, et pour cause. Ainsi, pas trace d'ouvriers ni même d'intellectuels de condition modeste tels les instituteurs.

Les restrictions imposées par le cahier des charges quant au nombre d'étages des bâtiments, à leur hauteur et à leur étendue assurent indirectement cette unité sociale. Le coût du terrain doit s'amortir sur une superficie d'habitation réduite. Or un investissement immobilier est rentable dans les limites d'un rapport déterminé entre le prix du terrain et celui de la construction. Aussi, la qualité des immeubles construits aux Tranchées et aux

Bastions, pour des raisons d'économie, ne peut être que coûteuse.

D'autre part, les membres des classes sociales supérieures, dont les exigences proxémiques (c'est-à-dire celles ayant trait aux dimensions de la sphère privée) sont beaucoup plus étendues que celles des couches inférieures de la population, sont attirés par la densité d'habitat très faible de ce secteur qu'ils réduisent encore par l'importance de leurs besoins en espace habitable. L'amortissement onéreux du terrain, multiplié par le coût élevé de la construction et par la surface inhabituelle des appartements, garantit dès lors le niveau social très élevé des Tranchées et des Bastions. Les actes de vente viennent sanctionner ce phénomène social et économique en stipulant que les parcelles doivent être affectées à des constructions de caractère résidentiel. Celui-ci va se refléter dans la physionomie de l'ensemble du quartier, aussi bien que dans les traits particuliers de l'aménagement intérieur des demeures.

La comparaison de la réalité tangible du quartier des Tranchées et des Bastions avec le plan parcellaire, donne à ce dernier l'allure d'un mensonge, car peu de liens apparents existent entre ce degré du projet urbain et sa matérialisation. Le plan des blocs et de leur répartition en parcelles est un travail de cabinet tout théorique et soumis aux nombreux impondérables de la réalisation. Il a deux fonctions essentielles. Il régit d'une part la circulation urbaine et par là-même rend les échanges humains plus ou moins faciles. Il détermine d'autre part les limites de la propriété collective et des propriétés privées.

La géométrie des blocs est donc corrigée pour ne pas dire ignorée par un tracé qui s'y superpose et définit l'espace constructible selon les proportions qui sont les plus favorables à l'habitation. Ces proportions sont limitées aussi bien en surface qu'en élévation par le cahier des charges mais sujettes à de nombreuses interprétations de la part des architectes et des propriétaires.

Les volumes finalement obtenus, leurs rapports mutuels et les espaces qu'ils engendrent par leurs groupements, constituent un spectacle urbain qui, sur la petite superficie des Tranchées et des Bastions, est extrêmement diversifié. Ceci allié au caractère très ouvert des espaces donne au quartier une physionomie le plus souvent exempte de monumentalité. Celui-ci est d'ailleurs dépourvu de perspectives importantes. Les rues, toutes très courtes, n'ont que très rarement un prolongement au-delà du boulevard de ceinture. Elles viennent le plus souvent buter contre une façade d'immeuble et les grandes vitesses n'y sont pas possibles.

Si les attelages ou la voiture rendent toute leur cohérence aux déroulements importants de façades et aux volumes semblables multipliés à l'infini, le spectacle qui se donne sur ce plateau restreint est fait pour être goûté à la vitesse du piéton. Les espaces, qu'ils soient formés par un tronçon de rue ou un square, s'y succèdent, chacun différent des autres et y sont bordés par le jeu graphique des façades qui, d'un espace à l'autre, change de caractère. Cette variété qui, vue à grand train, serait de l'incohérence, divertit le piéton.

Plusieurs éléments constitutifs interviennent donc dans l'apparence d'un quartier, la nature des pâtés d'immeubles, leur jeu avec l'espace, la verdure, la composition graphique des façades et les styles qui les caractérisent.

Les pâtés d'immeubles, qui sont réalisés à l'intérieur des blocs limités par quatre rues, présentent une grande diversité dans leurs volumes, en dépit d'une caractéristique commune, leur absence de cour intérieure fermée. La formation la plus simple est celle de l'immeuble isolé. Elle résulte du rétrécissement de la trame des rues dans les deux sens. C'est le cas des maisons qui ferment la perspective du cours Le Fort (fig. 17). Elles prennent ainsi une importance spatiale très grande en dépit de leur petite taille. Elles ponctuent l'espace et le définissent.

Les immeubles en bandes continues représentent la formation la plus fréquente. Ce sont ceux qui présentent le plus d'avantages; du point de vue de l'économie: deux façades à habiller à l'exception des immeubles de tête qui en ont trois; du point de vue de l'agrément: toutes les pièces donnent sur rue ou

jardin; du point de vue du plan: le plus simple de tous. L'œil les ressent comme un écran plus que comme un volume écrasant.

Parfois ces bandes d'immeubles essaient d'éviter la monotonie de l'écran par un traitement emphatique de leurs extrémités. Ainsi, à la rue Bellot, nos 8 à 16 (fig. 11), les deux immeubles de tête sont dotés d'un avant-corps en maçonnerie qui clôt à chaque extrémité l'enfilade des terrasses. Toujours à la rue Bellot, mais au nos 2 à 6, l'immeuble du centre, en léger retrait rompt, lui aussi, l'alignement du groupe et crée par son articulation avec les immeubles qui le côtoient un effet de profondeur qui, en dépit de ses proportions réduites, évoque une cour d'honneur.

Jamais le modèle courant en fer à cheval entourant les trois côtés d'une cour carrée n'est adopté. Il inspire cependant le schéma identique mais aux proportions plus importantes du square ouvert. Celui-ci est adopté à la rue Töpffer ou à la rue de l'Athénée. Il offre sur trois de ses côtés une apparence très compacte, alors que du quatrième côté le pâté est investi par l'espace extérieur qui le creuse et en modifie complètement la perception.

Certains blocs de parcelles ne sont plus du tout identifiables avec les constructions qui les occupent. Il s'agit alors toujours de constructions jumelles. Le quartier en comporte trois exemples. Au cours des Bastions 12 et 14, deux immeubles mitoyens identiques donnent du côté de l'accès sur la voie publique, mais des trois autres côtés sur un vaste terre-plein qui surélève le bloc des deux parcelles et constitue à lui seul un volume. Aux nos 14 rue Charles-Bonnet et 7 rue de l'Athénée deux hôtels identiques ont quatre façades isolées de la rue et de leur jumeau par le jardin qui les entoure. Le principe résolument suburbain de cette disposition est celui de la villa.

Enfin, le troisième exemple, aux 6 et 8 rue de l'Athénée, possède l'organisation la plus complexe du quartier. Deux immeubles de 572,15 m² chacun sont élevés sur un bloc de 2710 m². Les deux bâtiments, séparés l'un de l'autre par une allée, sont bordés sur les deux façades principales par des bandes de terrain, celle au sud en surplomb sur la rue tient lieu de jardin, celle du nord, bordée par une grille

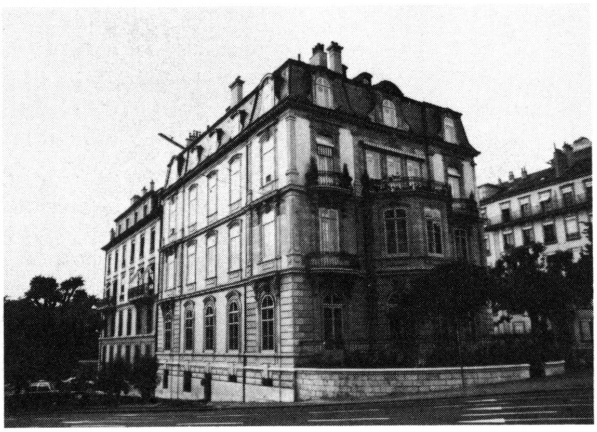

Fig. 21. Cours des Bastions no 18. Façades.

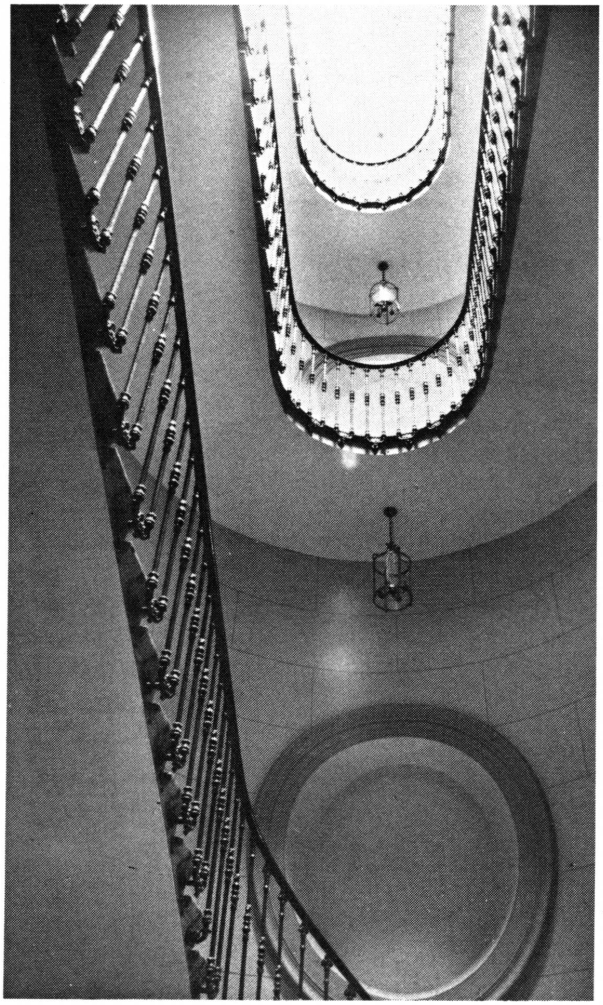

Fig. 22. Cours des Bastions no 18. Cage d'escalier.

et cantonnée à chacune des extrêmités par une loge de concierge indépendante, joue le rôle d'une avant-cour. Chacun des immeubles, par un retrait de la partie centrale de sa façade, esquisse une cour particulière qui succède à l'avant-cour commune. Ainsi, sur un terrain de grandeur raisonnable, l'architecte a réussi à établir un ensemble de caractère purement palatial.

La cohérence des volumes est parfois difficile à obtenir aux Tranchées. L'existence des deux niveaux de circulation, reliés en certains endroits par de fortes pentes de terrain, est source d'ambiguïté. Le bloc formé par la partie nord du square des Tranchées est bordé d'un côté par le boulevard Jaques-Dalcroze, en contrebas du plateau sur lequel donnent les autres façades. Du premier côté, la construction est massive et relativement élevée; des deux autres côtés, elle présente une tendance horizontale. Vus de loin, les immeubles de la Promenade du Pin (fig. 33), situés entre deux tranchées mais adossés du troisième côté au terre-plein de la Promenade, prennent eux aussi une allure ambiguë, alors que le Musée d'art et d'histoire, tel un gigantesque vaisseau de pierre amarré au niveau du plateau par un simple perron semble flotter au milieu des tranchées qui l'entourent et le privent de toute assise visible.

Dans des constructions antérieures, le problème des différences de niveau était mieux résolu. Ainsi au XVIII^e siècle, les maisons de la rue Beauregard (fig. 32) sont établies en retrait d'une terrasse étroite qui suffit à les désolidariser du niveau de la chaussée inférieure, alors qu'au Palais Eynard l'étage inférieur est traité comme un soubassement dont les proportions très étudiées forment un tout harmonieux avec le terre-plein auquel la construction est adossée.

Au jeu des volumes avec la configuration du terrain s'ajoute celui des pleins et des vides lorsque le quartier est considéré dans son ensemble. C'est à cette échelle-ci que les différentes formations d'immeubles vont prendre leur pleine valeur par leurs relations mutuelles. Ce sont elles, qui par leur agencement, détermineront les espaces urbains. Ceux-ci sont aux Tranchées et aux Bastions d'une variété infinie, engendrée par la diversité même des modes de groupement. Si les rues traditionnelles s'y trouvent, limitées de chaque côté par une rangée ininterrompue de façades, elles sont rares et courtes, telle la rue Bellot dont chacun des deux tronçons ne mesure guère plus de 50 m de longueur.

La rue n'est pas toujours définie par une succession ininterrompue de parcelles sur ses deux côtés. Elle se trouve parfois à la frontière d'un changement d'orientation du réseau de circulation. Ainsi au cours Le Fort (fig. 9), à la continuité des façades mitoyennes du côté ouest s'oppose à l'est une succession de volumes courts et discontinus. Ici pourtant, le déséquilibre est bénin car si un des côtés oppose à l'œil du passant la barrière statique de ses façades, l'autre côté lui offre avec une force égale la scantion de ses pleins et de ses vides d'où résulte le spectacle cinétique des rues transversales.

Parfois, comme à la rue Töpffer (fig. 9), la variété semble affranchie de tout système. Du côté nord, les façades ne sont pas établies à moins de quatre degrés de profondeur et s'étendent sur des longueurs chaque fois différentes. Quant au côté opposé, il n'offre aucun lien avec le premier. Aucune géométrie logique n'est perceptible dans le déroulement de la rue qui n'est plus linéaire que sur le plan.

Ailleurs, l'espace devient carrément diffus. C'est le cas de la rue de l'Athénée dont le tronçon Ouest n'est construit que d'un côté et selon des alignements variables, alors que l'extrémité Est présente de chaque côté des blocs de formation différente dont les volumes se perdent dans la verdure.

Dans la géométrie urbaine, les frondaisons sont un des éléments les plus difficiles à maîtriser. Dans les plans de 1854 (fig. 5), le problème est résolu de façon cartésienne. Les zones de verdure sont clairement localisées et limitées à la propriété publique. De part et d'autre du plateau, des jardins en terrasse d'une certaine importance sont organisés selon un tracé dont l'esprit s'accorde avec celui du quartier en jouant avec les diagonales symétriques et les hémicycles. Au sein même du quartier, la verdure se limite aux arbres, façonnés par la taille annuelle, qui rythment

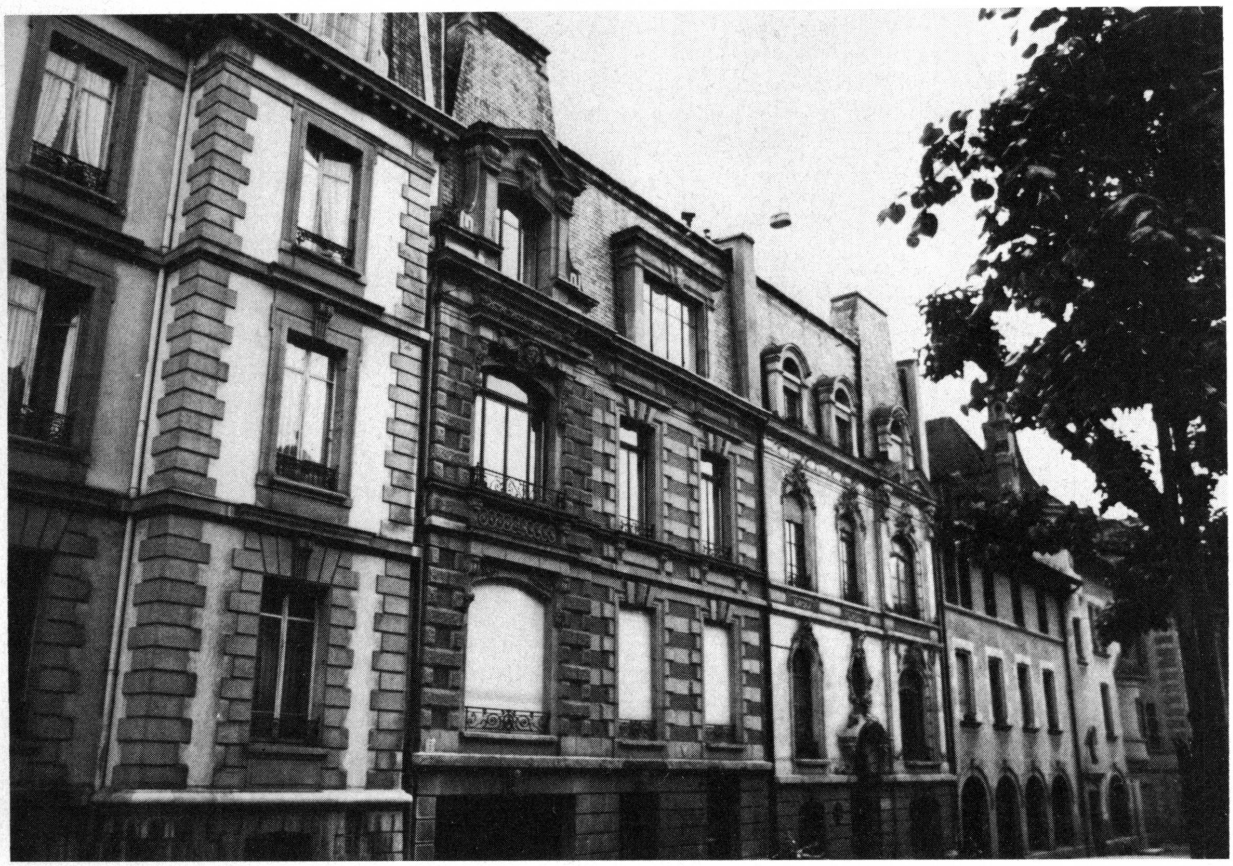

Fig. 23. Rue Sénebier nos 4 à 12. Façades d'accès.

les voies principales de leur espacement toujours identique. Ce projet, qui relève d'un urbanisme baroque, donne à la verdure un rôle décoratif purement formel, exempt de tout naturel et sans prétention à une quelconque intégration à l'habitation. Il s'agit là d'une architecture parallèle qui obéit à ses propres lois et qui, par conséquent, ne peut se mêler aux constructions de pierre dont l'ordre structurel est différent.

La notion sémantique de richesse, qui dans un tissu urbain est attribuée à la verdure, est ici rattachée à la cité en tant que collectivité, mais elle se fixe sur les particuliers lorsque la verdure est répartie en jardins privés. C'est le cas du projet qui a été réalisé. Seuls le cours Le Fort, avec sa composition géométrique et ses plantations régulières, et la promenade du Pin, avec son tracé à l'anglaise, appartiennent à la ville.

Selon les théories nouvelles d'urbanisme, la verdure est distribuée équitablement entre squares privés, jardins et terrasses (fig. 9). Elle s'introduit dans pratiquement toutes les rues et semble véritablement irriguer le quartier. L'exemple particulier le meilleur est celui de l'hôtel mitoyen au no 14 cours des Bastions, entouré de toute part de verdure: au nord un cours planté d'arbres de l'autre côté duquel s'étendent des jardins; à l'est et au sud un jardin privé prolongé sur ses deux faces par les plantations des larges artères qui le bordent. Au niveau du système, ce sont les rangées d'immeubles de la rue Sénebier qui sont les plus remarquables: par derrière, un cours planté d'arbres au-delà duquel s'étendent les jardins des immeubles d'en face, par-devant, un jardin privé prolongé par un cours, planté lui aussi.

Plusieurs raisons militent en faveur de cette solution. Du point de vue de l'hygiène, la

condition du bénéfice réel de la verdure est que celle-ci soit intensément liée aux habitations. Enfin, si les frondaisons réparties en petits massifs rendent la géométrie urbaine précaire, elles constituent en revanche un élément important d'unification. Auguste Perret pouvait dire d'elles que leur action sur l'architecture n'était qu'un pis aller mais on peut les considérer ici comme l'élément correctif nécessaire d'un jeu de façades qui dans sa variété pourrait apparaître comme anarchique. Ainsi, grâce à l'unité organique du système végétal, l'incohérence minérale des façades se trouve atténuée.

La construction du quartier s'étale sur un demi-siècle et met à contribution deux générations d'architectes à une époque où les *revivals* et les pastiches divers tiennent lieu de style et où des pays nombreux se partagent la paternité de l'inspiration. Le déroulement de certaines rues ne résiste pas à un examen attentif mais qu'importe. Un siècle de poussière urbaine vient tempérer par une saleté de bon aloi les dissonances en tous genres. Ainsi, par la grâce du temps, les mauvais exemples rejoignent lentement les bons.

Dans le meilleur des cas, le bloc d'immeubles, ou une partie de celui-ci, est construit par le même architecte dans le même style et présente parfois des astuces d'organisation qui lient visuellement les différentes façades et leur donnent un déroulement convenablement hiérarchisé. Le procédé le plus simple est de rechercher un axe de symétrie général, en fonction duquel seront établies toutes les façades. Lorsque celles-ci sont répétées trois fois, l'immeuble central verra son centre souligné par un traitement architectural plus élaboré. Ainsi, au n° 9 rue Massot (fig. 20), le ressaut central, entièrement en pierre de taille, comporte une niche et est coiffé d'un fronton qui ponctue l'axe général de trois maisons. Les immeubles du deuxième square de la rue Töpffer (fig. 10) sont, eux aussi, organisés autour d'un pavillon central dont l'architecture est plus riche. Au square des Tranchées, rue Charles-Bonnet n^{os} 2, 6 et 8, des maisons aux deux extrémités forment pavillons de part et d'autre de la façade allongée du bâtiment central dont les deux portes cochères latérales font office d'axe.

Lorsqu'une façade est centrée sur elle-même et reproduite à deux exemplaires, la solution présente l'inconvénient de créer un axe général de symétrie au point le plus faible de la composition: le mur mitoyen pour les n^{os} 12 et 14 du cours des Bastions (fig. 31), ou l'espace libre qui se trouve entre les deux immeubles pour les n^{os} 6 et 8 rue de l'Athénée.

Cas très particulier, celui de deux façades dont l'étendue inégale est masquée par une symétrie fictive. Ainsi les immeubles n^{os} 2 et 4 rue Charles-Bonnet (fig. 19) présentent une succession de fenêtres à égale distance, cinq pour l'une des maisons, six pour l'autre. Au premier étage, la succession de onze baies est rythmée à la troisième et à la neuvième par des balcons qui rétablissent ainsi un équilibre que la division parcellaire néglige. A la promenade du Pin 1 et 3 (fig. 34), un cas tout à fait semblable mais plus élaboré présente, au centre de la composition unique des deux façades d'inégale longueur, une entrée monumentale avec porche à colonnes qui, en fait, n'est que l'entrée latérale de l'immeuble le plus important des deux. De chaque côté de cette porte, un avant-corps à trois baies coiffé d'un grand fronton parfait la symétrie. Pour trois hôtels mitoyens de la rue Emilie-Gourd (fig. 16) l'architecte répète trois fois la même assymétrie d'inspiration néo-gothique. Mais l'aspect inachevé de cette composition suggère à ses deux extrémités, sur les parcelles de tête, deux maisons plus monumentales mais dans le même goût qui figureraient les deux pôles d'un palais néo-gothique. Le marché immobilier en décide autrement, ce sont d'un côté un représentant de l'Allemagne des années 1900, de l'autre un témoin du milieu du xx^{e} siècle qui seront construits ultérieurement. Aux n° 2 rue Töpffer et 3 rue Charles-Galland, la composition assymétrique n'est plus répétitive mais complémentaire, à tel point que l'œil peu averti ne voit qu'une seule propriété.

Ailleurs, les immeubles se succèdent sans véritable souci d'accord. Parfois le hasard fait bien les choses comme au cours des Bastions n^{os} 4 à 10 (fig. 29) où la succession des façades,

Fig. 24. Palais de l'Athénée et rue Eynard n° 4.

qui sont pourtant dues à des architectes différents, présente une unité de proportions et la répétition d'une même composition symétrique.

D'autres pâtés, tel celui des nos 4 à 14 rue Sénebier (fig. 23) présentent par contre un échantillonnage d'architecture remarquable. Le n° 4, construit entre 1905 et 1913 par Marc Camoletti, auteur des plans du Musée d'art et d'histoire, reflète cet historicisme à caractère germanique qui mêle les éléments romans et gothiques aux trouvailles du XIXe siècle. Les nos 8 et 10, construits tous deux en 1899 par l'architecte Philippon pour un seul maître d'œuvre sur deux parcelles identiques ont un gabarit semblable. Les cordons d'étage, la corniche du toit et le comble d'ardoise à la mansard sont rigoureusement alignés. Enfin, à l'extrémité opposée de chacune des deux maisons, un pavillon simulé par la rupture du rythme des ouvertures, le jeu des pilastres ou des chaînes d'angle et la saillie du comble, crée une symétrie globale. Mais curieusement, ces jumeaux sont habillés de façon totalement différente: au n° 8, un décor néo-rocaille s'enlève sur la pierre blanche, les clés de voûte y sont recouvertes d'acanthe qui bourgeonne en coquille pour finalement se disperser en guirlande; au n° 10, le répertoire décoratif du XVIIe siècle, sculpté dans la molasse, s'organise sur un fond de brique rouge, les lucarnes les plus modestes y sont monumentalisées par des chambranles en forme de gaines et des frontons. Aucun souci de citation n'a présidé à l'élaboration des deux immeubles suivants. L'ingénieur Goetz et l'architecte Boissonnas les ont conçus selon les exigences de la rentabilité mais avec une harmonie dans le jeu fonctionnel des matériaux et des éléments architectoniques.

Ainsi ce pâté de cinq immeubles offre quatre styles différents prétendant suggérer quelques 500 ans d'histoire. Les façades se déploient sur des longueurs variées dues aux avatars difficilement compréhensibles du morcellement du bloc et l'alignement n'est respecté ni en plan ni en élévation. Plus de trente ans il est vrai s'écoulent entre la mise en chantier de la première maison à celle de la dernière. Cet exemple révèle clairement que là où l'architecte n'est pas mû par un désir d'urbanité, le cahier des charges est insuffisant. Celui-ci devient alors une loi que l'architecte, en bon avocat, se charge de détourner pour le bénéfice illusoire de sa conception individuelle de l'architecture quand ce n'est pas pour satisfaire à la vanité du maître d'œuvre.

Lorsque toute trace d'organisation globale des rythmes d'ouvertures a disparu, ce sont alors le style et les matériaux qui peuvent préserver l'unité architecturale. Ainsi, à la rue Bellot 8 à 16 (fig. 11), une certaine mesure se retrouve d'un hôtel à l'autre dans la décoration, et une communauté dans le choix des matériaux qui sont traités de façon analogue. Les façades, crépies de couleurs neutres, servent de support à la molasse des cordons d'étage, corniches, pilastres, encadrements de fenêtre, contrecœurs et clés de voûte dont le graphisme discret vient souligner la succession des étages et le rythme inégal des ouvertures. Cet exemple, dans sa modestie, est typique de Genève à la fin du XIX^e siècle.

Cependant, les Tranchées et les Bastions sont les quartiers les plus riches de la ville. Certaines maisons ne connaissent aucune restriction budgétaire. On voit donc très souvent la molasse, qui ailleurs ne fait que souligner les éléments architectoniques, prendre le pas sur le crépi et parfois constituer l'unique matériau de construction. Parfois la molasse est remplacée par une pierre blanchâtre. Enfin, plus rarement, les architectes mêlent la brique et la pierre de taille pour pasticher un XVII^e siècle teinté d'éclectisme.

Les emprunts à l'histoire des styles sont nombreux, mais il est difficile, la plupart du temps, de parler de pastiches car les éléments empruntés sont refondus dans un style que le XIX^e siècle considère comme moderne. Pourtant les hôtels de la rue Emilie-Gourd 8, 10 et 12 (fig. 16), construits entre 1889 et 1891, sont timidement et tardivement [7] néo-gothiques.

Le répertoire décoratif du XVII^e siècle est apprécié des gens qui veulent donner à leur maison une allure opulente. Ainsi les façades du n° 6 du cours des Bastions présentent un dessin général semblable à celui de leurs voisines mais la stéréotomie y est plus soigneusement étudiée et la sculpture beaucoup plus abondante. Le côté jardin comporte une colonnade d'ordre dorique et des frontons aux fenêtres; enfin, la partie centrale du toit affecte la forme d'un dôme qui prend assise sur la corniche richement moulurée et supportée par des consoles jumelées. Du côté rue (fig. 30), cette ordonnance encore classique tourne à la confusion par l'excès de décoration du pavillon central qui est prétexte aux fantaisies stylistiques les moins orthodoxes, témoins, ces œils-de-bœuf enchâssés dans un fronton brisé ou croulant sous les amoncellements de guirlandes et de masques. Tout y est disproportion, mais c'est cela même qui évoque le mieux les fastes bourgeois.

Le style rocaille a ses adeptes au tournant du siècle. On le trouve dans les hôtels luxueux à la rue Sénebier n° 8 et plus encore à la rue Munier-Romilly n° 8 (fig. 11). Les baies sont en anse de panier, les mascarons et les guirlandes surgissent et fleurissent autour des œils-de-bœuf des portes et des fenêtres.

Il y a cependant une architecture du XIX^e siècle qui résulte de l'évolution logique de celle du XVIII^e siècle. Les prototypes de cette architecture sont les hôtels de la rue des Granges et la maison Mallet à la Cour Saint-Pierre construite d'après les plans de Blondel. Les façades, rigoureusement symétriques, sont organisées autour d'un avant-corps central à trois baies qui correspond, dans le plan, au grand salon. De chaque côté de l'avant-corps, trois baies complètent l'ordonnance. L'influence de ce modèle n'est pas inconsciente car, à la fin du XIX^e siècle, M^me de Marignac demande à son architecte de reproduire dans sa maison du n° 18 rue Sénebier cette disposition à trois baies qui était celle de la maison de ses parents au n° 4 de la rue des Granges.

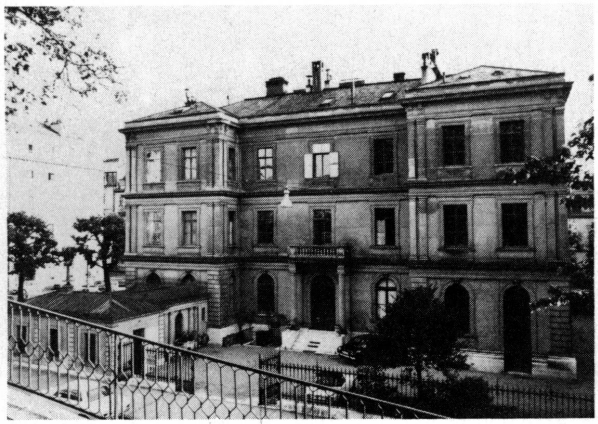

Fig. 25. Rue de l'Athénée n° 8. Façade côté cour.

Fig. 26. Rue de l'Athénée n° 8. Façade côté jardin.

Fig. 27. Rue de l'Athénée n° 8. Escalier principal.

Fig. 28. Rue de l'Athénée n° 8. Enfilade des salons.

Les façades du XVIIIe siècle ne sont cependant nulle part reproduites dans toute leur extension et dans la pureté du style qui leur est propre. L'avant-corps à trois baies est flanqué plus économiquement de chaque côté d'une baie ou de deux baies comme aux nos 6 et 8 rue de l'Athénée (fig. 26). Le fronton est souvent remplacé par un comble central détaché du reste du toit ou par un attique à trois baies qui tous deux permettent l'aménagement d'un appartement supplémentaire.

Le style qui habille cette ordonnance classique peut varier. Aux nos 1 et 3 de la promenade du Pin (fig. 34), c'est un XVIIe siècle assez lourd typique des architectes du second empire qui trouvent Blondel trop sec. A la rue Sénebier 18 et 20, c'est une architecture dépouillée de toute rhétorique, à la rue de l'Athénée 6 et 8, l'exemple le plus réussi, point de sculpture, mais des façades en molasse verdâtre, rythmées par un jeu de moulures et de pilastres qui fait penser à l'Italie.

Les influences historiques jouent un rôle dans le quartier, les influences géographiques ne sont pas moins importantes. L'Italie inspire aussi le Palais de l'Athénée (fig. 24) et les maisons voisines de la rue Eynard, toutes entreprises pour Mme Eynard-Lullin qui est passionnée de culture latine. L'Allemagne de la fin du siècle apparaît dans l'historicisme du no 4 rue Sénebier (fig. 23) et dans les lignes dépouillées et sèches du no 6 de la rue Emilie-Gourd (fig. 15).

Les influences cosmopolites qui marquent l'architecture des Tranchées et des Bastions sont compréhensibles si l'on songe que la plupart des architectes de l'époque étudient à l'étranger. L'Ecole des Beaux-Arts de Paris est le premier centre de formation, mais nombre d'entre eux étudient aussi en Italie, ou y font tout au moins un stage. Les écoles allemandes sont parfois fréquentées mais l'Angleterre, qui semble pourtant à la pointe du progrès en matière d'urbanisme, est peu visitée. Ceci semble prouver que l'architecture est encore considérée à cette époque comme le jeu correct des formes héritées des siècles précédents, parfois au détriment du plan qui lui est subordonné. C'est par le contact avec le Classicisme français, ou la Renaissance florentine, que se conçoit la formation des architectes. A Genève, les principaux d'entre eux ont tous passé par cet enseignement. Ce sont parmi d'autres Louis Brocher [8] dont le nom est rattaché au marché couvert (futur Crédit Lyonnais), Samuel Darier [9] qui dirige la construction du conservatoire dont les plans sont dus à Lesueur, Adolphe Reverdin [10], Jean Franel [11], auteur du monument Brunswick, Charles Gabriel Diodati [12], architecte du Palais de l'Athénée, Henri-Frédéric Vaucher [13], Jacques Elysée Goss [14] qui dessine le Grand-Théâtre, Léon Fulpius [15], Charles Gampert [16] et enfin Emile Reverdin [17] dont les plans sont parmi les plus rationnels du quartier.

Les plans des immeubles offrent, à l'image du quartier et de son architecture, une très grande variété. La raison première en est la diversité même des modes de logement qui vont de la maison individuelle au vaste ensemble de vingt appartements [18] qui couvre plus de 2000 m² au sol, tel le square formé par les nos 2 à 10 rue Charles-Bonnet (fig. 19) et de la loge de concierge à l'hôtel particulier dont les six étages de planchers s'étendent sur la totalité d'un terrain de 426 m², tel le no 5 de la promenade du Pin.

Quelques grands immeubles sont destinés systématiquement à la location. Ils occupent souvent toute la superficie de la parcelle. Pour un rapport meilleur, ils comportent deux appartements par étage et cinq niveaux comme aux nos 16 cours des Bastions, 20, rue Sturm et 21, rue Töpffer. Mais le modèle le plus luxueux est celui de la rue Charles-Bonnet nos 2 à 10. Les immeubles de ce groupe comportent un seul appartement de vastes dimensions à chaque étage. Ces appartements, par leur situation en pleine verdure, leur superficie qui dépasse presque toujours 300 m², la conception de leur plan, l'élégance de leurs aménagements, constituent le type d'habitat le plus moderne pour les gens qui découvrent que l'on peut vivre aussi élégamment mais plus facilement sur un étage que dans un hôtel particulier.

Cependant, l'attrait de l'hôtel bourgeois est grand. Les avantages procurés par son isolement, ainsi que par sa double distribution,

Fig. 29. Cours des Bastions nos 4 à 10. Façades d'accès.
Fig. 30. Cours des Bastions no 6. Façade d'accès.
Fig. 31. Cours des Bastions nos 12 et 14.

horizontale et verticale, sont réels et ses inconvénients mineurs à une époque où les gens de maison sont nombreux; mais le plus important est le signe social qu'il constitue et auquel se rallient plus du tiers des propriétaires du quartier.

Nombreuses sont les solutions mixtes qui tiennent de l'hôtel particulier tout en satisfaisant à la rentabilité. Le procédé le plus discret est celui qui est conçu pour le nº 4 rue Eynard. La maison comporte un rez-de-chaussée, un premier étage et un attique à l'italienne de proportions modestes. Le rez-de-chaussée, qui ouvre sur une vaste terrasse dominant le parc des Bastions et le premier étage, auquel il est relié par un grand escalier, forment une habitation élégante alors que l'attique, indépendant, est desservi par un second escalier. Ce type d'organisation provient des vastes hôtels familiaux de la rue des Granges qui comportaient des appartements indépendants.

Le nº 16 rue Sénebier adopte un procédé analogue mais moins élégant. L'immeuble comporte un rez-de-chaussée et trois étages. Le rez-de-chaussée, qui donne sur une terrasse, et le premier étage sont conçus pour la location à des membres de la famille. C'est sur cette substructure qu'est établi le bel étage qui a 4 m de hauteur sous plafond, des pièces plus vastes et une décoration plus luxueuse. Un escalier intérieur permet d'accéder aux chambres à coucher situées au troisième étage. Une élévation des seuls étages supérieurs, qui comportent des fenêtres plus nombreuses qu'au rez-de-chaussée et au premier, montre que la façade, elle aussi, a été conçue en fonction de ce duplex.

Cette solution, qui préfigure les penthouses du XXe siècle, est adoptée depuis longtemps pour des raisons pratiques. Ainsi le bel étage des hôtels de l'île Saint-Louis à Paris tel l'hôtel Lauzun est établi au deuxième en raison des débordements fréquents de la Seine. A Genève même, les citoyens et à plus forte raison les propriétaires habitaient généralement au XVIIe siècle et au XVIIIe siècle les étages supérieurs, sans doute à cause des surélévations nombreuses des maisons qui en avaient rendu les étages inférieurs obscurs. Le choix de ce parti semble cependant peu justifié dans un voisinage aussi dégagé et dans un immeuble qui, à l'origine, ne comporte pas d'ascenseur.

Le professeur Pictet-De la Rive, qui fait construire deux maisons mitoyennes mais ayant chacune leur autonomie aux nos 1 et 3 promenade du Pin (fig. 33), choisit délibérément de vivre sur un seul étage mais dans un appartement qui occupe l'étendue des deux immeubles. En fait, il achète d'abord une parcelle de 642,20 m², puis, pour combler le vide qui sépare sa future maison de celle du professeur Plantamour au nº 5, il achète la petite parcelle de 271,75 m² qui se trouve au milieu. La solution est excellente mais l'établissement d'un tel appartement multiplié par les trois autres niveaux de la maison présuppose un investissement important.

Ce parti, adapté à des proportions plus modestes, est fréquent aux Tranchées et aux Bastions. On le retrouve à Paris dans les immeubles bourgeois où le premier étage, parfois établi sur un entresol et souligné d'un balcon, est traditionnellement occupé par le propriétaire. Il en va de même à Genève. Lorsqu'une terrasse, qui, comme au cours des Bastions (fig. 43), prend la forme d'un petit parterre à la française, est établie devant la maison, le bel étage est au rez-de-chaussée qui est doté, tout comme les hôtels particuliers, de cuisines et de pièces de service en sous-sol.

Des conceptions aussi variées de la nature fondamentale d'une résidence bourgeoise appellent une diversité plus grande encore au niveau du plan. Celui-ci est dépendant de la position des cages d'escaliers, épines dorsales de la maison. Les cages d'escaliers peuvent varier en nombre, en disposition, en proportion et par le luxe de leur décoration. Enfin, elles sont fondamentalement différentes selon qu'elles appartiennent à un immeuble comprenant plusieurs logements ou à un hôtel particulier. Dans le premier cas, elles ont un caractère collectif qui leur impose un ordre systématique et leurs volées se superposent selon un rythme régulier jusqu'au dernier étage. Dans le deuxième cas au contraire, elles sont intégrées au cadre de la vie privée et se caractérisent par leur discontinuité d'un étage à l'autre (fig. 13). La plupart des immeubles locatifs des Tranchées et des Bastions,

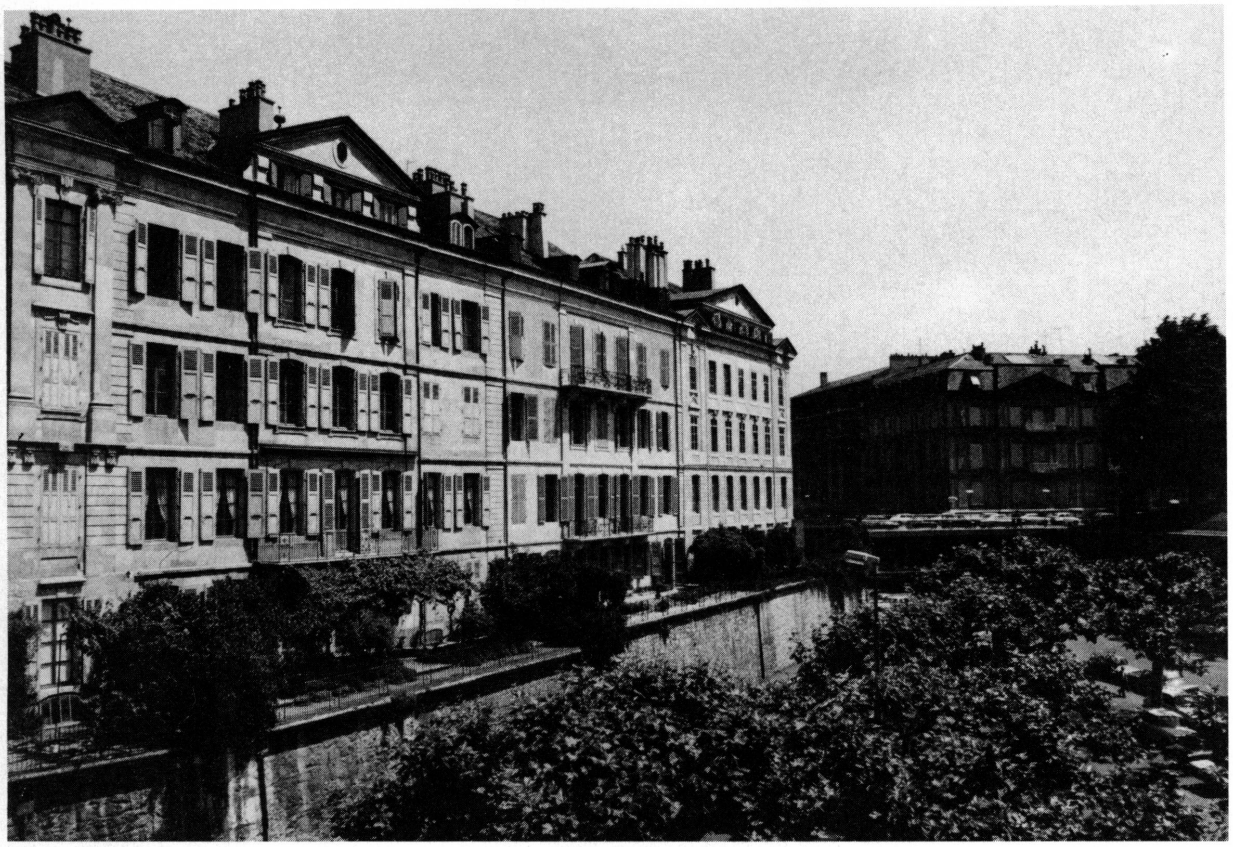

Fig. 32. Rue Beauregard nos 2 à 8. Façades côté terrasse.

même ceux qui possèdent un certain cachet d'élégance, comme au cours des Bastions 15 ou 18 (fig. 21), n'ont qu'un seul escalier. C'était déjà la norme au XVIIIe siècle pour les grandes maisons locatives de la rue Beauregard.

A Paris au XIXe siècle, un immeuble respectable comporte toujours un escalier pour les maîtres et un escalier de service. A Londres, l'escalier principal est doublé d'un escalier extérieur inspiré beaucoup plus par le souci de sécurité en cas d'incendie que par celui du service intérieur de l'immeuble.

Aux Tranchées et aux Bastions, seules quelques maisons, considérées comme luxueuses, tels les nos 2 à 10 rue Charles-Bonnet comportent un escalier de service. Celui-ci déploie alors sa spirale aplatie d'une façon presque continue, à peine interrompue à chaque étage par un embryon de palier qui donne accès au couloir de service de l'appartement. Il est établi dans un puits de 7 m² à peine, dont les quelques 20 m de hauteur sont couverts par une verrière. Il est cependant construit en pierre pour satisfaire aux exigences de la sécurité.

L'escalier principal donne sur la rue lorsque la parcelle le permet. Il présente alors l'avantage d'être bien éclairé. La solution la plus économique du point de vue de l'espace est celle de l'escalier à double volée perpendiculaire au mur extérieur et dépourvu de vide central. Les deux volées, placées parallèlement à la façade, sont un cas rare que l'on trouve au no 4 rue Eynard.

Lorsqu'une surface plus importante est à disposition, trois volées et le palier de chaque étage entourent un vide parfois important comme aux nos 4 et 10 de la rue Charles-Bonnet. Ce vide se retrouve dans la cage d'escalier parfaitement circulaire et très élé-

gante des nos 6 et 8 de la rue de l'Athénée (fig. 42) mais il est plutôt caractéristique de l'escalier situé au centre de l'immeuble. Il est alors le canal de la lumière zénitale dispensée par la verrière du toit.

La position centrale est adoptée dans les immeubles profonds et pauvres en façades, où elle constitue une solution économique. Ainsi, dans les maisons d'angle au nos 2 et 8 rue Charles-Bonnet la cage carrée est entourée des quatre côtés par l'unique appartement qu'elle dessert. Dans les immeubles de tête comportant trois façades et un seul appartement, l'escalier peut être adossé au centre du seul mur mitoyen. Tel est le cas du no 16 de la rue Sénebier, où, dans une cage arrondie, la spirale de l'escalier n'est interrompue que par les paliers de chaque étage. Le vide central est parfois très vaste, particulièrement dans les immeubles construits par Diodati. Ainsi au no 18 cours des Bastions (fig. 22) la puissante envolée de l'escalier est inscrite dans une vaste cage ovale et possède cette allure monumentale qui est surtout recherchée dans les hôtels particuliers.

Si les hôtels satisfont aux exigences de l'apparence, ils négligent par contre celles de la commodité et de la cohérence. Aux Tranchées, ils comportent une liaison verticale unique et discontinue, alors qu'au XVIIIe siècle les hôtels de la rue des Granges, beaucoup plus vastes et destinés à plusieurs membres d'une même famille, il est vrai, en offraient trois.

C'était l'époque où certains théoriciens de l'architecture, tel Briseux, préconisaient la multiplication des escaliers pour limiter les circulations horizontales jugées bruyantes et peu pratiques. Ces théories ont eu un succès justement limité. Cependant au XIXe siècle, les hôtels parisiens, même modestes, possèdent une double liaison verticale: l'une pour les maîtres, l'autre pour les gens de maison.

Les architectes genevois du XIXe siècle, et certainement leurs commanditaires, semblent n'attacher aucune importance à ce dédoublement du schéma de circulation. Pourtant, la description d'un petit hôtel parisien, construit à la fin du siècle dernier, dépeint parfaitement l'idéal vers lequel doit tendre l'escalier d'une résidence bourgeoise aux Tranchées: «Pour obtenir un aspect plus grandiose les jours de réception l'architecte a placé l'escalier principal dans un hall qui a comme hauteur totale celle du rez-de-chaussée et celle du premier étage; cet escalier est à double révolution [...] cette idée [...] donne un résultat qui ne manque pas d'une certaine grandeur [19]».

Les hôtels genevois de l'époque (fig. 36, 38), dont la profondeur est en général suffisamment grande pour être tripartite, ont alors une cage d'escalier centrale adossée à un mur mitoyen. Le plan de celle-ci peut s'étendre dans les deux sens grâce à la largeur des façades, jamais inférieure à 11 m, contrairement au prototype anglais très étroit et contraint par là même à un type unique d'escalier exigu et à deux volées parallèles.

Cette cage a pour fonction première de loger le grand escalier qui relie exclusivement le rez-de-chaussée au premier étage. Par ses dimensions et sa position, elle revêt en outre une signification connotative capitale. Elle occupe toute la hauteur de la maison, elle se trouve à l'intersection de deux axes orthogonaux qui traversent l'étage de part en part; elle est donc l'endroit privilégié d'où le visiteur, dès son arrivée, découvre dans toute leur extension les trois dimensions de l'hôtel, mesure ainsi son développement et, partant, l'importance du maître de céans.

Ce déploiement d'opulence se limite aux parties visibles. Dès le premier étage, un escalier beaucoup plus modeste prend le relais pour être remplacé parfois par un troisième escalier plus raide encore qui dessert la soupente.

Certains hôtels de plan plus simple tel le no 14 de la rue Töpffer, ne sont que bipartis en profondeur. Ils comportent alors un vestibule en façade dans lequel est établi un escalier modeste formé d'une seule volée. Mais, là encore, un second escalier prend le relais au premier étage pour monter dans les combles.

Si les proportions de l'escalier sont propices à la parade, sa décoration l'y est encore plus. Les escaliers, de même que les cages qui les contiennent, sont tous en pierre comme le prescrivent les ordonnances du feu. La plupart d'entre eux, ceux mêmes qui sont le plus chargés d'ambitions, sont taillés dans la

Fig. 33. Promenade du Pin nos 1 à 5. Façades d'accès.

Fig. 34. Promenade du Pin no 1. Entrée.

molasse locale qu'aucun tapis ne vient jamais recouvrir, chose impensable à Paris ou à Londres. A l'étage des combles, le bois remplace la pierre. Les rampes sont exécutées le plus souvent en fonte, parfois en fer forgé comme au no 8 rue Munier-Romilly (fig. 13) mais ne reçoivent jamais les honneurs de la pierre.

Les murs de la cage sont le plus souvent rythmés par un panneautage peint en trompe l'œil qui allie les marbres de différentes couleurs. Certains exemples subsistent encore au no 3 de la rue Bellot ou au no 8 de la rue de l'Athénée (fig. 27). Dans un hôtel luxueux, au no 8 rue Munier-Romilly (fig. 13), les moulures de stuc encadrent les variétés de faux marbre à chacune desquelles est dévolu un des panneaux trapézoïdaux qui rythment la cage et qui plus tard seront recouverts de tapisseries genre verdure des Flandres exécutées à leurs mesures. Rien cependant n'approche même de loin l'extraordinaire escalier que la marquise de Païva, célèbre courtisane du second Empire, choisit pour l'hôtel qu'elle se fait construire aux Champs-Elysées. Les marches et les murs en sont recouverts d'onyx blond, la statue en pied de Dante le domine et des torchères géantes en bronze ciselé l'illuminent.

Enfin les portes palières presque toujours en chêne massif ont indifféremment un ou deux battants alors qu'à Paris la porte à double battant est la marque distinctive de tout appartement digne de ce nom.

La porte d'entrée de l'immeuble à plus forte raison est investie d'une signification sociale. A Paris, dans les quartiers bourgeois, les immeubles sont tous dotés d'une porte cochère. André Gide, dans *Si le Grain ne meurt*, évoque sa mère en quête d'un appartement et sa tante inflexible quant à la nécessité d'une porte de ce type. «[...] Marque, emblème de la fortune et de la dignité sociale», écrit Burnand. «Passer d'une porte cochère à un simple battant, c'est déchoir [20]».

Contrairement aux quartiers résidentiels des grandes capitales, les Tranchées et les Bastions sont conçus à la mesure du piéton. Aussi, les enfants de Calvin n'attachent-ils que peu d'importance à cette déchéance et seul le groupe formé par les nos 2 à 10 de la rue Charles-Bonnet est doté de deux portes cochères dont l'une, à l'origine, permet sans doute aux rares voitures d'entrer et l'autre de ressortir après avoir traversé le square intérieur.

Les portes d'entrée, pour n'être pas cochères, n'en sont pas moins à double battant, moulurées, souvent sculptées et inscrites dans un encadrement de pierre qui est parfois un véritable morceau de bravoure. Au no 8 rue Saint-Victor (fig. 18) la boiserie de la porte englobe l'entresol et acquiert une élévation que viennent rehausser les gaines à cariatides mâles et femelles qui la flanquent et supportent le balcon du premier étage. La sculpture très abondante mêle avec éclectisme de nombreux éléments formels du répertoire classi-

que aux masques de fauves, prodigués partout où cela est possible, comme cache-sexe aussi bien qu'en clef de voûte. Pour la porte assez simple en elle-même du nº 6 cours des Bastions (fig. 30), il ne s'agit plus d'un encadrement mais d'un véritable portail. La porte, son imposte, un œil-de-bœuf et une fenêtre entresolée sont indissociablement liés dans leur succession par le jeu des pilastres bagués, fronton brisé, doubles volutes inversées et encadrement de fenêtre simulée qui les unissent deux à deux pour former un échafaudage dont le développement sur deux étages et demi tient plus du cabinet d'ébéniste que de l'architecture.

Lorsque la disposition de l'immeuble le permet, ces outrances décoratives sont remplacées par un porche à colonne, couronné d'un fronton cintré au nº 1 de la promenade du Pin (fig. 34) ou d'un balcon à balustrade au nº 8 de la rue de l'Athénée (fig. 25). Au nº 4 rue Bellot (fig. 14), le porche à verrière, bien qu'hétérogène à l'architecture de la maison, est le seul qui, par sa disposition et son ampleur, rende un service analogue à celui de la voûte cochère. Les voitures s'y enfilent latéralement, ce qui permet d'aborder la maison à couvert et à l'écart du trottoir public.

A la fin du XIXe siècle, le mythe de la porte se modifie. Ainsi au nº 4 rue Sénebier (fig. 23), celle-ci prend des proportions qui paraissent bien modestes à côté de la succession des arcades voisines. L'influence germanique et l'inspiration médiévale l'expliquent. Mais deux maisons plus loin, au nº 10 (fig. 23), la porte a totalement disparu de l'architecture de la façade. Limitée à la hauteur du soubassement, elle n'est qu'une ouverture étroite, dépourvue de tout signe distinctif, au point même d'être privée de la clef qui orne le linteau des ouvertures voisines de la cuisine et du garage. Cette simplicité surpasse les théories d'Adolf Loos lui-même, alors que le style Louis XIII de la façade laisse attendre une porte monumentale où l'ornement triomphe en toute impunité.

Passé la porte, cette modestie se retrouve dans bien des immeubles avec l'absence de vestibule. Dans la plupart des hôtels particuliers, une volée de marches en tient lieu (fig. 36). Dans les immeubles locatifs, lorsque l'escalier est en position centrale, une allée modeste le remplace, mais, lorsque la cage d'escalier est placée en façade, elle communique avec la rue, sans aucune transition, chose que les hivers genevois rendent difficilement explicables. Il en est ainsi entre autre au nº 6 cours des Bastions (fig. 43), un immeuble pourtant luxueux.

On voit donc à quel point l'accès aux maisons des Tranchées et des Bastions est abrupt et pauvre en dégagements, même si des détails de décoration essayent de donner le change. La succession rituelle de la porte cochère de la cour d'honneur, parfois du vestibule, et enfin de la cage d'escalier, constituent à Paris les éléments cohérents d'un code facilement déchiffrable et révèle l'image sociale que les habitants d'un immeuble veulent donner d'eux. A Genève, seuls les nos 6 et 8 rue de l'Athénée possèdent grille cochère, cour d'honneur, porche, vestibule et cage d'escalier. Ailleurs, les combinaisons incomplètes de ces signes laissent le visiteur au seuil de la porte palière, presque ignorant de l'identité sociale de l'appartement où il va être reçu.

Genève ne possède point de modèles historiques dont les architectes puissent s'inspirer directement pour la construction des maisons particulières des Tranchées et des Bastions. Il n'est pas question de reprendre les schémas du XVIIIe siècle qui, à la rue des Granges ou à la rue Calvin, présentent trois corps de bâtiment enserrant une cour d'honneur et une terrasse bordant la façade principale. Ce type, inspiré des grands hôtels parisiens, est sans aucun rapport avec les possibilités des terrains des Tranchées et des Bastions. C'est plutôt par certains effets intérieurs que le XIXe siècle imite le XVIIIe siècle.

La tradition faisant défaut, ce sont donc des modèles étrangers de l'époque même qui vont inspirer l'organisation des nouvelles maisons genevoises. L'Angleterre offre le schéma de la construction entre mitoyens, dépourvue de cour intérieure, mais les maisons y sont trop étroites pour que leur plan puisse être adapté aux Tranchées ou aux Bastions. C'est donc Paris qui influencera l'organisation intérieure dictée par les ambitions mondaines.

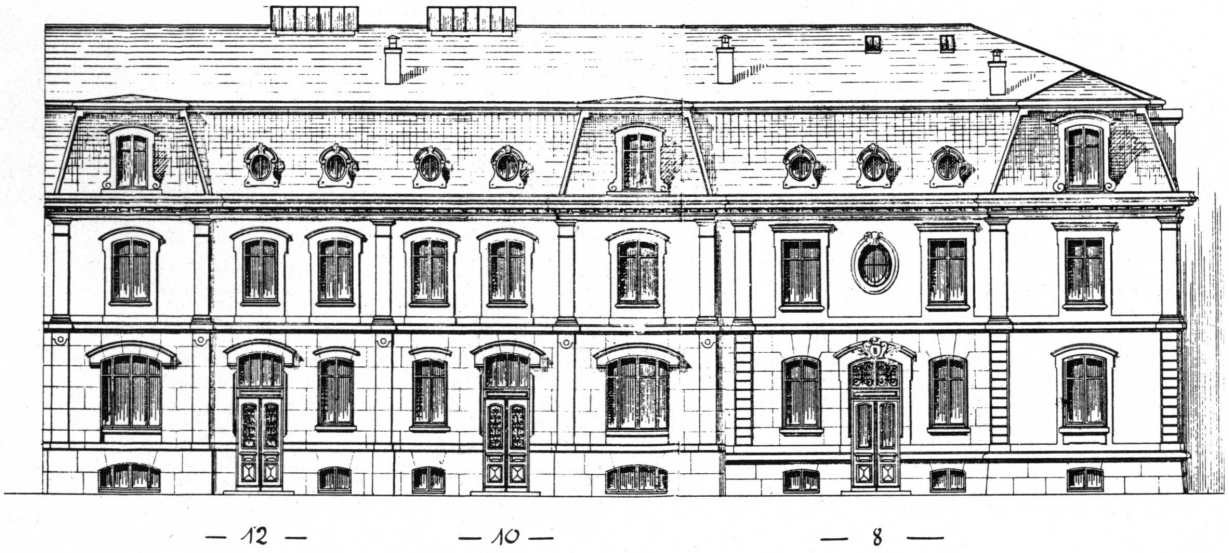

Fig. 35. Rue Bellot nos 8 à 12. Elévation côté rue.

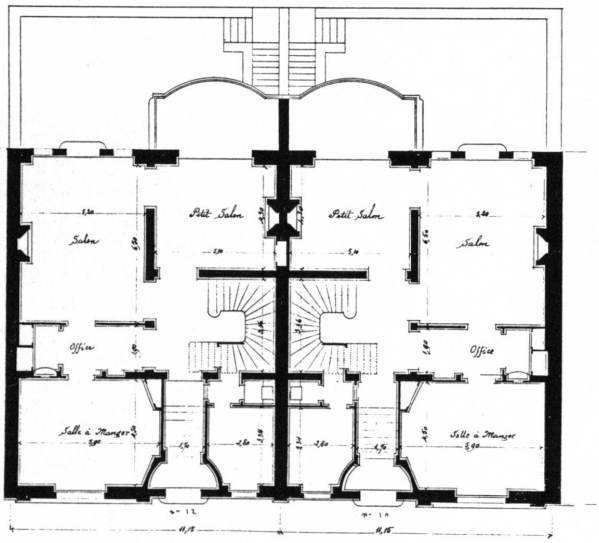

Fig. 36. Rue Bellot nos 10 et 12. Plan du rez-de-chaussée.

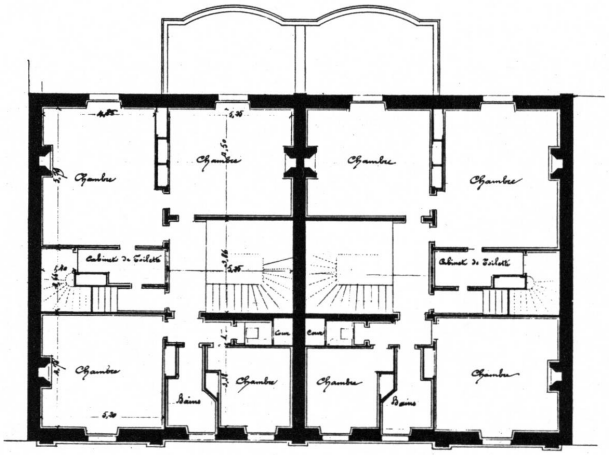

Fig. 37. Rue Bellot nos 10 et 12. Plan du 1er étage.

A l'exception de la maison très vaste du no 5 de la promenade du Pin et du no 1 rue Töpffer qui, tous deux construits à cheval sur le boulevard inférieur et le niveau supérieur du plateau, sont par conséquent dotés d'étages nombreux, les hôtels genevois relativement bas comportent quatre niveaux seulement qui sont chacun le lieu d'une des différentes fonctions de la maison: les cuisines et dépendances, les pièces de réception, les chambres principales, les chambres secondaires.

Il faut tout d'abord mentionner, à une grande profondeur dans le sous-sol du plateau, la présence de galeries de mine et de contremine qui reliaient les différents ouvrages des fortifications à la Vauban, établies aux XVIIe et XVIIIe siècles et permettaient de détecter les galeries creusées par l'ennemi. Ces réseaux

souterrains qui sillonnent tout le quartier commandent l'établissement d'un deuxième étage de caves sur lequel est établi le niveau inférieur de l'habitation, réservé aux dépendances. Du côté de la terrasse, si l'hôtel en comporte une, il est complètement enterré. Du côté de l'accès, il peut être, exceptionnellement, établi au rez-de-chaussée, ce qui permet d'y installer le vestibule d'entrée et un garage, ou dégagé par une cour anglaise, reliée à la chaussée par une rampe d'accès; mais le plus souvent il est en demi sous-sol comme aux nos 8 à 16 de la rue Bellot (fig. 35). Une fenêtre au ras du sol éclaire une grande cuisine. Les autres pièces, plus petites, tels l'office, la buanderie, le garde-manger, le bouteiller, la cave, la cave à charbon et le bûcher, se partagent la surface restante.

Au XVIIIe siècle, le confort exigeait que les cuisines fussent reléguées dans un corps de bâtiment détaché pour éviter que les odeurs et les bruits domestiques ne parviennent aux pièces d'habitation. Ainsi, leur éloignement de la salle à manger ne doit donc pas être considéré comme un vice et cette position permet en outre de donner à l'étage suivant le développement le plus grand aux pièces de réception dans le cadre restreint de la superficie constructible.

L'hôtel est organisé en fonction du rez-de-chaussée et celui-ci en fonction de l'apparat ou plutôt de l'idée que s'en font les architectes et leurs commanditaires dans les limites d'un budget souvent mesuré, car l'apparat des uns ne dépasse pas le standard quotidien des autres. Ainsi le bel étage aux Tranchées et aux Bastions équivaut-il le plus souvent à ce que l'on appelle «la petite réception du premier» dans les grandes maisons parisiennes où elle est composée d'un salon, d'une salle à manger et d'un fumoir. Mais cette notion subjective d'apparat n'en va pas moins devenir le dénominateur commun de tous les types de plans que les configurations particulières des parcelles dicteront aux architectes.

Le nombre de pièces de réception forme la plupart du temps l'équation initiale. Dans des cas luxueux et rares, le nombre élevé de ces pièces est dicté par le bon plaisir du propriétaire. Ainsi au no 8 rue Munier-Romilly (fig. 38), elles sont au nombre de six et font office de grand salon, de fumoir, de bibliothèque, de salle à manger, de bureau et de jardin d'hiver. Habituellement, la surface disponible est réduite; les nos 10 et 12 de la rue Bellot (fig. 36), qui sont les maisons les plus exiguës du quartier, ont 11 m 15 de façade sur 14 m 50 de profondeur, leur véranda non comprise. Le maître d'œuvre doit alors se contenter de l'enfilade classique du grand salon, du petit salon et de la salle à manger, sans lesquels les mœurs bourgeoises ne pourraient s'épanouir. Lorsque le cahier des charges le permet, on y adjoint une véranda, ersatz du luxe coûteux que représente un jardin d'hiver. La tâche de l'architecte est de combiner ces pièces de façon à leur donner les plus grandes dimensions possibles. A cet égard, l'un des hôtels néo-gothiques de la rue Emilie-Gourd (fig. 40) est particulièrement réussi. L'entrée et l'office sont réduits au minimum, la véranda a été annexée au petit salon qui, ainsi augmenté, accède au rang de grand salon avec une superficie de 48 m². En incluant le hall central dans le calcul, la réception atteint près de 150 m² et représente ainsi plus de 85% de la superficie intérieure du rez-de-chaussée, rapport exceptionnel qui témoigne de l'habileté de l'architecte. Dans l'hôtel plus vaste de la rue Munier-Romilly no 8 (fig. 38), la superficie des pièces de réception en proportion de l'étendue totale de la construction est énorme elle aussi, d'autant plus que deux pièces, le fumoir et le jardin d'hiver, sont projetées hors du volume général de la maison (fig. 12).

Le nombre des pièces et leurs dimensions constituent une réalité objective mais qui n'est pas jugée suffisante. Aussi une dimension fictive est introduite par le truchement des perspectives. Celles-ci sont obtenues par l'établissement des portes, selon certains axes. Au point de croisement de deux d'entre eux, un seul coup d'œil permet de goûter le plan dans toute son étendue. La multiplication de ces axes dans les deux sens donne une impression d'espace et facilite les rassemblements mondains.

Les solutions les plus ingénieuses en comprennent deux dans chaque sens et par consé-

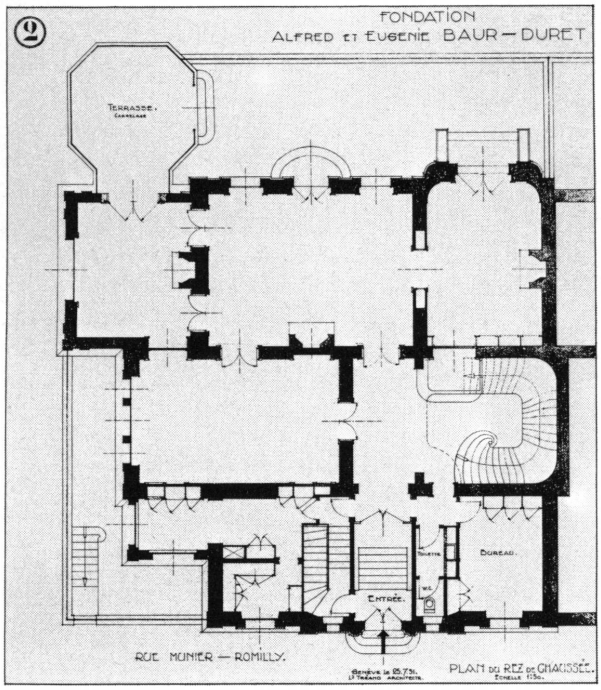

Fig. 38. Rue Munier-Romilly n° 8. Plan du rez-de-chaussée.

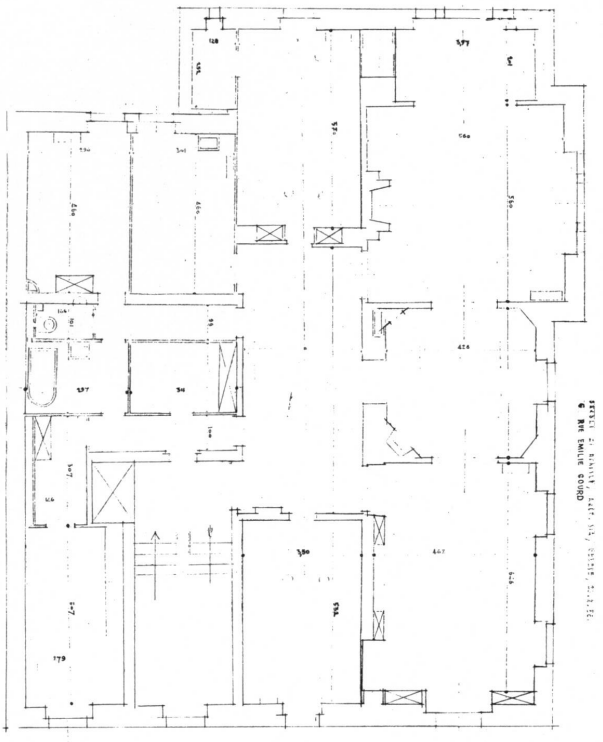

Fig. 39. Rue Emilie-Gourd n° 6. Plan d'un étage courant.

quent quatre zones privilégiées d'où le regard peut s'évader. C'est le cas du n° 8 rue Munier-Romilly (fig. 38). A l'importance de ses surfaces viennent s'ajouter les ressources des enfilades. Dans le hall central, le regard va de la porte d'entrée à la porte fenêtre de la terrasse, de la courbe de l'escalier à la triple baie de la salle à manger (2) et embrasse ainsi cinq espaces différents. Le grand salon (5) est traversé par un axe qui va du fumoir (3) à la bibliothèque (6) et en engendre un autre qui traverse le hall (1) pour aboutir à l'entrée (8). Du fumoir (3), on découvre les deux autres pièces (5, 6) de l'enfilade qu'il termine, ainsi que le jardin d'hiver (4) et la salle à manger (2) qu'il sépare. Enfin, de la salle à manger (2), les dîneurs entrevoient d'un côté le hall (1) et, de l'autre, le fumoir (3), suivi du jardin d'hiver (4).

Les petits hôtels aux nos 10 et 12 rue Bellot (fig. 36), en dépit d'un plan beaucoup plus simple, présentent eux aussi quatre points de

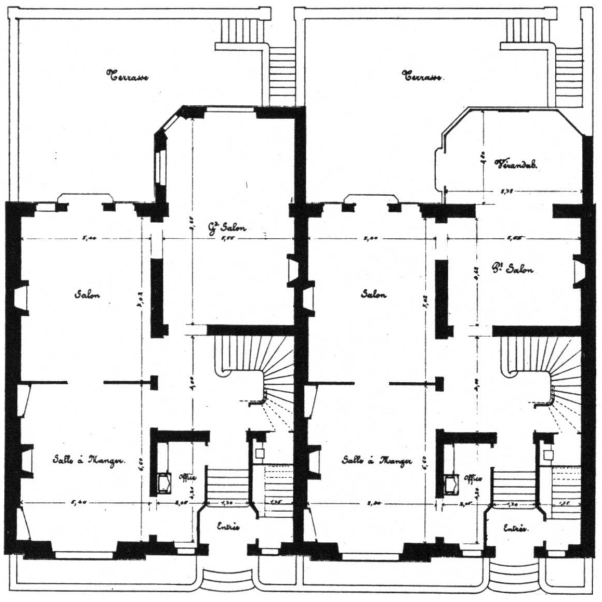

Fig. 40. Rue Emilie-Gourd nos 10 et 12. Plan du rez-de-chaussée.

vision privilégiés et compensent ainsi leur surface restreinte. Mais ce qui est plus remarquable, c'est la succession des espaces que le regard traverse. La perspective est subjective par définition. Ce n'est pas une distance objective qui en fait la valeur, mais bien plutôt la suggestion de cette distance. Or, par quoi d'autre celle-ci pourrait-elle être mieux évoquée que par une enfilade d'espaces dont les proportions et l'éclairement, chaque fois différents, marquent clairement la succession. C'est d'abord le volume étroit de l'entrée, caractérisé par la pénombre, puis l'élévation du hall baigné par une lumière zénithale, l'espace mesuré du petit salon dont l'éclairage est tempéré par la véranda qui lui fait suite et forme transition avec la terrasse en plein ciel. Celle-ci enfin clôt la perspective de sa haie feuillue, assombrie par le contre-jour. Ici, la diversité des espaces résulte beaucoup plus de l'habileté de l'architecte à jouer avec les proportions, la lumière et les astuces visuelles que de la complexité du plan.

Le plan dépend, dans le cadre d'un programme donné, de la configuration de la parcelle. Le vaste hôtel, établi sur une parcelle à l'angle de trois rues (fig. 38), a un système constructif clairement ordonné. Sa profondeur importante est coupée par deux murs porteurs, parallèles aux deux façades principales et qui déterminent trois travées.

A la rue Töpffer n° 14, un petit hôtel, en tête d'un bloc, n'en comporte que deux. L'hôtel d'angle au n° 8 rue Bellot comporte lui aussi deux travées parallèles aux façades principales mais celle du côté rue est partiellement refendue. L'équivoque de ce plan va s'étendre au système constructif des petits hôtels aux nos 10 et 12 rue Bellot (fig. 36) qui sont situés entre deux murs mitoyens. Ici, aucun mur porteur ne traverse l'espace intérieur de part en part. Avec un plan presque identique, les hôtels de la rue Emilie-Gourd (fig. 40) présentent au contraire un système d'une grande clarté. En opposition avec les autres cas, le mur porteur principal est établi ici perpendiculairement aux façades.

Ainsi, par des permutations savantes, l'architecte arrive à appliquer, dans des circonstances d'ordre constructif très différentes, l'organigramme des fonctions qui répond le mieux aux besoins aussi bien pratiques qu'esthétiques de l'habitation bourgeoise au XIXe siècle. Ce schéma place toujours les pièces de séjour, salon, bibliothèque et fumoir, en bordure de la terrasse qui est parfois cantonnée d'un côté par le jardin d'hiver ou la véranda. La salle à manger, la cage d'escalier, l'entrée et les pièces secondaires sont établies dans la partie antérieure de la maison, c'est-à-dire du côté de la rue. Lorsque la profondeur de la construction le permet, cette zone est partiellement ou totalement dédoublée, l'escalier et parfois la salle à manger se logeant dans la travée intermédiaire. Enfin l'établissement de symétries vient parfaire le plan. Les éléments tels que fenêtres, portes et cheminées sont centrés ou, lorsqu'ils sont placés sur le côté d'une paroi, un élément identique vient les balancer à l'autre extrémité du même mur. Ce second élément, lorsqu'il n'est justifié par aucune fonction, est fictif. Lorsque des éléments importants sont placés dans une pièce exiguë, telles les portes à double battant, leur redoublement qui absorberait tout l'espace des murs n'est pas possible. Ils sont alors rejetés à l'extrémité des cloisons, de façon à sauvegarder du moins une symétrie potentielle. Enfin, lorsqu'un des axes d'une pièce est décentré, il est rétabli dans sa position médiane par des astuces comme l'établissement d'alcôves dans les salles à manger (fig. 36).

Au premier étage, celui des appartements privés, les perspectives sont abandonnées, le jeu des axes et des symétries ne fait plus la loi. La surface restreinte des pièces, le volume encombrant des lits à baldaquin font entrave à ce jeu qui serait au détriment du fonctionnement de l'étage. Enfin, établir un plan symétrique dans lequel interviennent des éléments tels que les fenêtres, organisés en fonction de la symétrie d'un autre plan, celui du rez-de-chaussée, constitue parfois un problème qui tient de la quadrature du cercle.

Le plan s'établit donc librement dans les limites des murs porteurs. Le noyau central en est un vestibule d'où partent les escaliers et qui suffit à desservir avec l'aide d'un petit dégagement, parfois de deux, toutes les pièces de l'étage. Les maisons les plus petites (fig. 37)

comportent deux chambres par-devant, une chambre, une chambrette et une salle de bains par-derrière. Les hôtels plus vastes ont en outre un fumoir, un bureau ou un petit salon.

Les six chambres principales, toutes pourvues de cheminées, que les hôtels possèdent en moyenne, ont une superficie qui va de 23 à 34 m². Elles sont réparties non seulement au premier étage mais aussi dans les combles et ainsi démentent le schéma conventionnel selon lequel ceux-ci sont exclusivement réservés aux chambrettes du personnel. Les combles répondent en fait à des affectations diverses. C'est là que le maître de maison s'adonne à sa vocation artistique, range ses collections ou poursuit son hobby. A la rue Töpffer 14, le peintre Veillon y prévoit un atelier. A la rue Munier-Romilly 8, M. Micheli y installe son herbier. On voit aussi des billards et des bibliothèques dont seuls les combles peuvent satisfaire le besoin d'espace dans ces maisons où la surface de chaque niveau est comptée.

C'est sans doute la discontinuité des surfaces qui pousse certaines personnes à abandonner la solution de l'hôtel et à adopter celle de l'appartement, alors même qu'elles auraient, tels les Pictet-De la Rive, les moyens de faire bâtir un hôtel luxueux.

Si les architectes doivent chercher à l'extérieur les modèles de leurs hôtels particuliers, ils possèdent par contre des sources d'inspiration pour les appartements. Les maisons de la rue Beauregard 2, 4, 6 et 8 construites en 1774 sont conçues selon des principes encore valables au milieu du XIXe siècle. Les immeubles sont dépourvus de cour intérieure et comportent deux ou trois façades. Les étages ont une superficie équivalente à celle que l'on demande plus tard. Enfin au nº 8 par exemple, toutes les pièces sont desservies par un vestibule central ou ses dégagements et cinq des sept pièces principales ont une vue dégagée sur les fortifications. Les agréments sont donc ceux qu'offrent un siècle plus tard les Tranchées et les Bastions.

Les immeubles à appartements sont de quatre types principaux selon la disposition de leurs façades qui déterminent le plan: deux façades à angle droit, deux façades parallèles, trois façades et enfin quatre.

Le cas le plus rare est celui de l'immeuble d'angle qui comporte deux façades formant un L. Il est le seul qui présente des analogies avec les immeubles urbains à l'étranger organisés autour de cours intérieures. Aux Tranchées et aux Bastions, il se trouve exclusivement à l'angle des squares. Cette position, très recherchée dans les grandes villes où la plupart des maisons n'ont qu'une seule façade, peut être considérée à Genève comme un handicap, en raison de la mauvaise répartition des sources de lumière. Les pièces d'habitation s'étendent en équerre le long des deux façades et forment deux enfilades. Elles sont doublées par des galeries et des antichambres qui font dans certains cas le tour de la cage d'escalier comme au nº 2 rue Charles-Bonnet; dans d'autres, le tour d'une cour de service comme au nº 15 cours des Bastions (fig. 41). Cage d'escalier, chambres de service, lingeries et cabinets de toilette se partagent le noyau obscur éclairé par des courettes. Seule la cuisine et parfois une chambre supplémentaire, situées à l'angle intérieur de la construction, prennent jour sur le square intérieur. Cette solution se signale par l'étendue des dégagements qui permettent une promenade circulaire sans fin. Enfin, le système porteur subordonné au plan y manque de cohérence.

Dans le deuxième type, le plus fréquent aux Tranchées et aux Bastions, le système porteur est au contraire très clair. Il est constitué par le massif de la cage d'escalier et par des murs parallèles aux deux façades avec lesquelles ils déterminent trois travées. Le plan, régi par ce système, varie selon l'importance de la travée centrale. Une grande profondeur est un vice qui signifie la modestie de l'immeuble. Tels les nos 3 et 5 rue Töpffer. De part et d'autre de l'escalier central, les deux appartements possèdent chacun un salon et une salle à manger en enfilade sur le devant de la maison, ainsi que deux chambres à coucher donnant par derrière sur le square. Un vaste noyau central comprend des cabinets noirs pour la toilette, la cuisine et une chambrette qui prennent jour

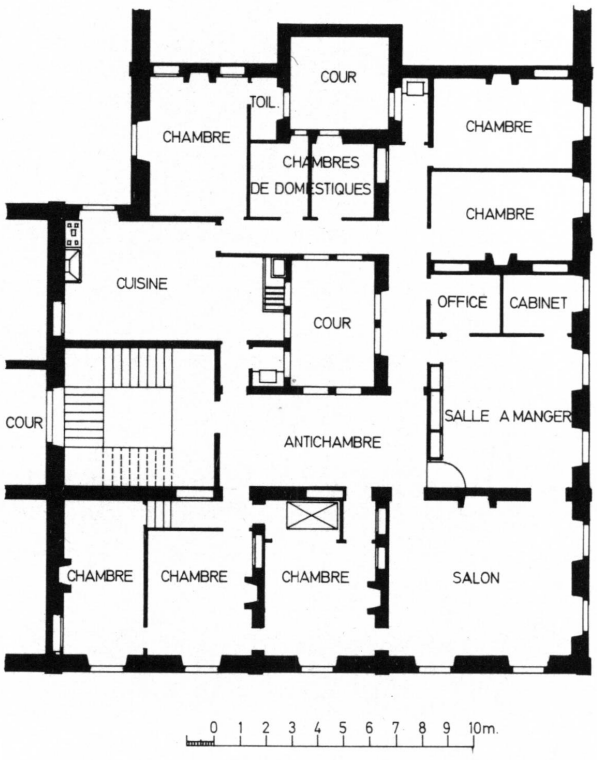

Fig. 41. Cours des Bastions n° 15.

sur une minuscule courette de même que l'antichambre, sorte d'isthme qui relie la réception aux chambres et dessert toutes les pièces. L'air et la lumière y sont rares; c'est le modèle que les hygiénistes condamnent et qui constitue l'exception sur le plateau.

Ce type d'immeuble, ramené à une profondeur plus modeste, permet alors l'établissement de plans qui sont parmi les meilleurs du quartier, tels ceux de Reverdin au n° 4 rue Bellot ou au n° 6 cours des Bastions (fig. 43). Celle des trois travées, selon lesquelles le plan est établi et qui regarde sur le jardin, est la plus large. Elle a aux alentours de 6 m et peut atteindre 6 m 50 avec le ressaut central de la façade. Elle est réservée aux trois pièces de réception en enfilade qui formaient déjà le rez-de-chaussée des hôtels particuliers, ainsi qu'à la chambre à coucher principale qui répond à la salle à manger à l'autre extrémité de la façade. Cette disposition va déterminer celle de la travée donnant sur la rue. La cage d'escalier est au milieu, d'un côté deux chambres à coucher répondent à la chambre principale, de l'autre la distribution est variable mais comporte en tout cas des pièces de service qui font face à la salle à manger. Enfin, la travée centrale, réservée à la circulation, parachève la distribution en trois zones. Au centre l'antichambre qui précède les pièces de réception, d'un côté un couloir et un cabinet de toilette qui desservent les chambres, de l'autre un office qui met en communication la salle à manger avec les services. Ce plan, rigoureux quant à son principe, dissocie clairement les fonctions et limite les circulations, deux qualités par lesquelles on juge aujourd'hui du mérite d'un appartement.

Les immeubles à trois façades présentent des plans très variés qui souvent reprennent les schémas précédents. Mais le n° 6 rue Emilie-Gourd (fig. 39) offre un plan original qui est, lui, spécifique de sa situation et exploite au maximum l'avantage des trois expositions. Le parti choisi privilégie la façade de tête. C'est parallèlement à celle-ci que sont établies les quatre travées selon lesquelles est organisé chaque étage. Des pièces sont établies à l'extrémité de chacune des trois premières travées. La quatrième, en tête de la maison et qui sur toute sa longueur de près de 20 m regarde le cours Le Fort, est entièrement consacrée à la réception. Celle-ci est composée de trois pièces en enfilade qu'une alcôve vient prolonger à l'une des extrémités pour donner l'illusion d'une quatrième pièce. Cette soif d'illusion a pour objet l'espace, aussi celui-ci est-il multiplié, comme dans certains hôtels particuliers, par l'établissement de perspectives. Le vestibule, établi selon les lois de la symétrie est le lieu privilégié de ce jeu. Pas un seul panneau, pas une seule porte dans cet *atrium* qui ne trouve en face de lui à sa droite ou à sa gauche son répondant sous forme d'un élément identique ou dont l'axe tout au moins est confondu avec le sien propre. Paradoxe qu'il partage avec les petits hôtels particuliers du quartier, cet immeuble, dont l'intérieur est tout entier voué aux symétries et aux axes, présente des façades délibérément asymétriques dont le caractère organique est évident. La complexité de ce plan-ci témoigne de la

richesse des possibilités qu'offre une parcelle à trois façades.

Le quatrième type d'immeuble, très rare et qui comporte quatre façades, ne se distingue pas des précédents par des solutions nouvelles. Les nos 6 et 8 rue de l'Athénée (fig. 42), voient en outre leurs façades multipliées par l'adjonction de courtes ailes. Leur programme, par son ampleur et sa complexité, peut être mis en parallèle avec celui des hôtels voisins, et tout en étant apparentés au schéma d'appartements plus simples (fig. 43), ils sont représentatifs du genre de vie le plus élégant aux Tranchées et aux Bastions dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

Si certains appartements peuvent, par de petites enfilades ou des symétries, suggérer les fastes d'un hôtel particulier, ici ce n'est plus de suggestions qu'il s'agit mais de concurrence. Chacun des trois niveaux de ces constructions, qui s'étendent sur 572 m² chacune, est occupé par un seul appartement dont les huit pièces principales, par leur superficie équivalent à un hôtel. Seuls les goûts personnels de l'occupant peuvent attribuer à l'un de ces deux modes d'habitation plus d'agréments qu'à l'autre.

Du côté du jardin, une enfilade de cinq pièces est établie sur une longueur de près de 30 m. De part et d'autre du grand salon central à trois baies, s'établissent symétriquement les quatre autres pièces de surfaces dégressives qui, avec leurs portes dont les dimensions vont en diminuant elles aussi, accentuent l'impression de fuite (fig. 28). Plus encore que les maisons des nos 18 et 20 rue

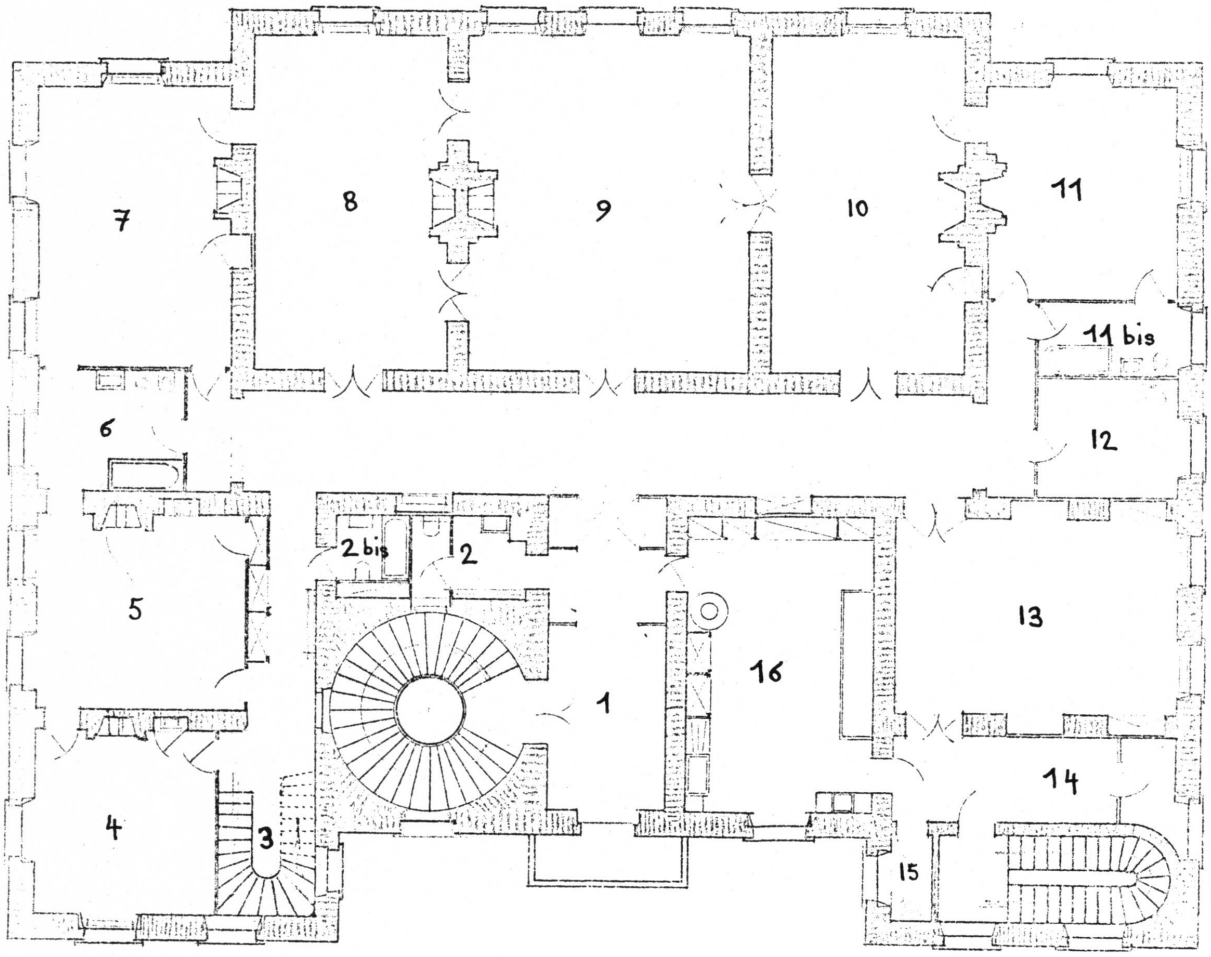

Fig. 42. Rue de l'Athénée nos 6 et 8.

Sénebier, ces immeubles sont redevables de cet agencement au modèle des grands hôtels particuliers de la rue des Granges car la disposition en fer à cheval de ces derniers y est reprise.

Enfin, une grande galerie double l'enfilade des pièces principales et traverse la maison de part en part dans le sens de la longueur. Louis Hautecœur [21] cite la maison Hachette construite en 1882 par Garnier comme exemple de l'apparition nouvelle d'une galerie éclairée aux deux bouts par des courettes et desservant toutes les pièces d'habitation en façade. Cette attribution à Garnier est pour le moins abusive puisque ce système est appliqué à la rue de l'Athénée une dizaine d'années plus tôt. Cependant, le mérite de l'invention ne revient pas non plus à l'architecte genevois. Briseux [22] au XVIII^e siècle propose plusieurs plans qui comportent des galeries de ce genre. Mais plus encore, l'un de ces plans préfigure avec un siècle d'avance et la plus grande exactitude les principes de circulation qui sont appliqués à la rue de l'Athénée. Ce sont non seulement la galerie mais aussi l'antichambre, l'escalier principal et la desserte des pièces de l'aile gauche qui portent en germe le plan de 1873. Il s'agit, chez Briseux, de l'exemple d'une maison de campagne et ceci tend à démontrer le caractère nettement suburbain qui est celui du quartier des Tranchées et de son architecture.

Si un siècle d'existence modifie ce caractère suburbain, il apporte en outre des changements d'ordre pratique dans de nombreuses demeures. Les plans d'appartements et d'hôtels sont rarement affectés dans leur ensemble par l'évolution de la société. Deux catégories de locaux, par contre, subissent une véritable mutation. Ce sont les sanitaires et les pièces de service.

Avant l'urbanisation des Tranchées et des Bastions, la salle de bains est pratiquement inconnue à Genève. Jusqu'à la fin du siècle, la plupart des gens se contentent des bains publics. Albert Picot, né en 1882 dans une famille de magistrats opulents, raconte dans ses souvenirs d'adolescent au tournant du siècle: «Pas de lavabo à eau courante, des robustes cuvettes. Pas de chambres de bains. On va se baigner de temps à autre aux bains Canal [23]».

En 1854 cependant, le docteur Senn, un philanthrope aux idées avancées fait construire aux confins des Tranchées le square de Contamines qui est inspiré par l'Angleterre. Chaque maison y est dotée d'une salle de bains au premier étage avec chauffe eau au coke. La pièce revêt une fonction essentiellement hygiénique, le luxe en est absent mais la technique est avancée pour l'époque.

Les plans d'origine des maisons construites entre 1878 et 1891 par Emile Reverdin permettent de mesurer le degré de généralisation de ces installations. Tous les hôtels particuliers comportent au premier étage (fig. 37) une très petite salle de bains, éclairée par une fenêtre sur rue. Elle est complétée par un cabinet de toilette et, à chaque étage, par un wc.

Par contre les appartements conçus par le même architecte (fig. 43) n'ont qu'un cabinet de toilette et un wc donnant sur une courette. Les grands appartements du bel immeuble construit par Diodati au n° 15 cours des Bastions (fig. 41) ne possèdent eux aussi qu'un cabinet de toilette dépendant d'une chambre et deux wc dont l'un pour le service. Vers 1900 cependant, de nombreux cabinets de toilette sont aménagés en salles de bains qui comportent en général une baignoire et un lavabo double. Le n° 6 rue Emilie-Gourd (fig. 39), construit en 1904, comporte dès l'origine une salle de bains minuscule de 2 m × 2 m. Dépourvue de fenêtre et dallée de *terrazzo*, elle est munie d'une baignoire à pieds en fonte émaillée et d'un lavabo. Le wc voisin est, lui, muni d'un lave-mains d'angle, en fonte émaillée lui aussi. Mais dans la seconde moitié du XX^e siècle, rares sont les installations qui ne sont pas remaniées.

Il en va de même pour les cuisines qui donnent, à quelques exceptions près, sur la rue, chose rare à Paris. Elles sont vastes et si leurs dépendances sont énormes dans les hôtels particuliers, elles sont encore appréciables dans un appartement largement conçu. Ainsi au n° 8 rue de l'Athénée (fig. 42), la cuisine, de plus de 30 m², est complétée par un dégagement de service et un garde-manger.

Cette générosité de l'espace excuse en partie l'exiguïté des chambres de domestiques qui dépassent très rarement 8 à 10 m². Au XIXe siècle, le personnel de maison, relativement nombreux, forme une famille parallèle qui mène dans l'office et la cuisine sa propre vie sociale et ne rejoint ses chambres à coucher que pour dormir. Parfois à l'exemple de Paris ces pièces sont situées dans les combles. Plus rarement, lorsqu'elles dépendent d'un appartement en rez-de-chaussée par exemple, elles sont en demi sous-sol.

Le Corbusier dénoncera la ségrégation entre l'employée de maison et la famille. Il préconisera la chambre de service à l'étage comme un progrès social. C'est le principe adopté le plus souvent aux Tranchées et aux Bastions mais il est peu probable que ce soit dans un souci de progrès social. Le nombre d'étages des immeubles est limité le plus souvent à trois par le cahier des charges; en perdre un pour y installer quelques chambrettes est impensable, d'autant plus que le troisième et même le quatrième étage sont encore accessibles à pied sans trop de difficultés. Il est donc préférable, pour des raisons d'économie, de réserver un espace dans l'appartement. Pour grever au minimum l'agrément des maîtres, ces chambrettes sont situées dans les recoins les plus obscurs et occupent une superficie qui dépasse rarement 4 à 5 m². Dans les meilleurs des cas, elles prennent jour sur une courette. Parfois elles s'ouvrent sur la cuisine. Mais l'exemple le plus étudié est certainement celui de la rue Emilie-Gourd nº 6 (fig. 39). L'architecte, après avoir placé dans un avant-projet sa chambre de bonne sur le côté d'une modeste courette, la réhabilite de façon exemplaire en l'intégrant au système d'axes qui régit le plan général. Cette pièce modeste, de 6 m² à peine, devient en plein cœur de l'appartement le lieu privilégié à partir duquel sont établies de nombreuses symétries. Pas de fenêtre évidemment, mais une trouvaille ingénieuse la remplace. Le couloir de service qui sépare ce cabinet noir de la cage d'escalier est surmonté d'un entresol servant de soute à bagage. Celui-ci, muni de deux impostes, l'une sur la cage d'escalier, l'autre sur le cabinet lui-même, permet à ce dernier de jouir de l'air de la pre-

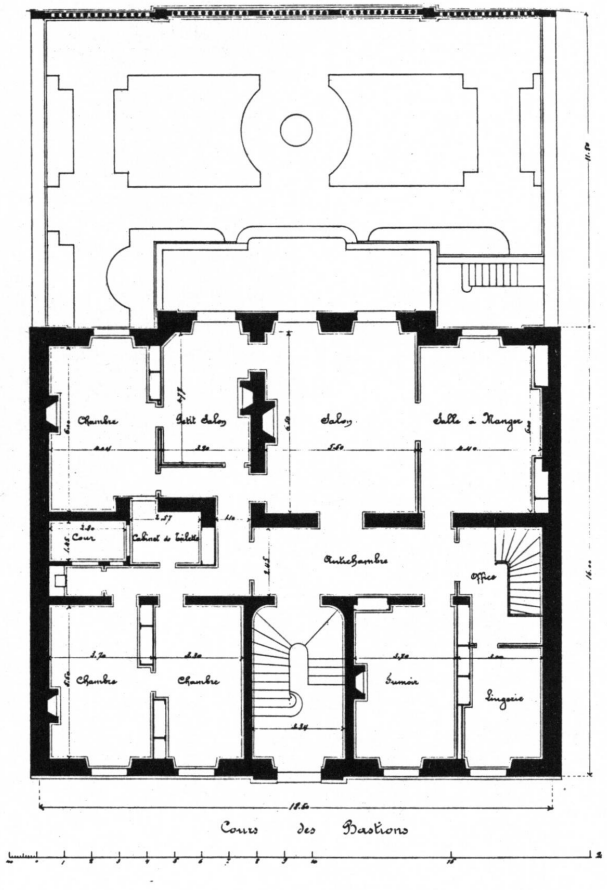

Fig. 43. Cours des Bastions nº 6. Plan du rez-de-chaussée.

mière. Le XXe siècle n'encourage guère ces solutions pleines d'imagination et des studios sont aménagés pour le personnel.

L'apparition de la voiture motive en 1909 la construction du premier garage. Par la suite celui-ci va proliférer avec discrétion sous les terrasses de nombreux hôtels particuliers et immeubles locatifs.

C'est encore le progrès qui amène le chauffage central. Si les petits hôtels du square de Contamines à la rue de Beaumont possèdent en 1854 déjà le chauffage central à air chaud avec des conduites incorporées dans la maçonnerie, beaucoup d'immeubles construits postérieurement ne l'ont pas. La plupart des appartements comprennent un calorifère dans le vestibule pour tempérer l'appartement, un poêle dans la salle à manger et des cheminées dans les autres pièces principales. Ces installa-

tions sont amplement suffisantes pour le XIXe siècle puisque de toute façon il est de rigueur de ne pas chauffer avant le 1er décembre et le plus souvent quelques pièces seulement.

Enfin, la fragmentation d'hôtels particuliers ou de grands appartements se produit parfois et porte atteinte à la structure du logement. Certes, des appartements, et les plus vastes même, lorsqu'ils sont de grande qualité comme au nº 8 rue de l'Athénée, répondent encore aux fonctions complexes pour lesquelles ils sont conçus de façon très élaborée un siècle plus tôt. A tel point que la domination du lieu, évocateur d'un style de vie anachronique, s'exerce sur les usagers actuels, leur dicte de façon impérative l'usage des pièces multiples et jusqu'à la disposition du mobilier, cela en dehors de toute nécessité objective.

Pourtant, au XXe siècle, la bourgeoisie qui traditionnellement habite ce quartier poursuit son exode vers la campagne et se retrouve finalement à Champel, à Florissant ou à Malagnou et, plus loin, à Cologny, à Vandœuvres ou à Jussy. Les successions après décès, les partages, les rénovations nécessaires suscitent le changement et alors les banques privées, les grandes compagnies d'assurances, les consulats, les écoles privées, les cliniques ou les musées prennent lentement possession de ces maisons. Mais cette mutation n'est qu'un des multiples avatars de ce site, théâtre des destructions successives de la brillante agglomération romaine, de l'architecture raffinée du centre clunisien et enfin du dessin magistral des demi-lunes et des polygones de l'enceinte bastionnée. Ainsi, dans une perspective historique, le XIXe siècle n'apparaît peut-être pas comme la période la mieux inspirée sur le plan esthétique mais dans l'état actuel des choses le quartier des Tranchées et des Bastions présente la qualité rare de former un témoignage important de cette dernière époque.

[1] Cet article est extrait d'un mémoire de licence soutenu à la Faculté des lettres de l'Université de Genève en 1974.

[2] GUILLAUME FATIO, *Genève à travers les siècles*, Genève, 1900, p. 155.

[3] *Ibid.*

[4] J. B. G. GALIFFE, *Genève historique et archéologique*, Genève, 1869, p. 11.

[5] C. E. BRISEUX, *L'art de bâtir les maisons de campagne*, Paris, 1761, t. I, p. 8.

[6] S. DARIER, *Quelques mots sur l'assainissement et l'agrandissement de la ville de Genève*, Genève, 1865.

[7] L. Hautecœur fait remonter la mode néo-gothique dans l'architecture parisienne à 1825.

[8] L. Brocher: nº 8 rue Eynard; nos 1, 3 Promenade du Pin.

[9] S. Darier: nº 2 rue Saint-Victor, nos 6, 8 rue de l'Athénée; nos 12, 14 cours des Bastions.

[10] A. Reverdin: Square de Contamines (rue de Beaumont); nº 3 rue Bellot.

[11] J. Franel: nº 14 rue Charles-Bonnet; nº 7 rue de l'Athénée.

[12] Ch. G. Diodati: nos 2, 4, 6, 8, 10 rue Charles-Bonnet; nº 11 rue Imbert-Galloix; nº 18 cours des Bastions; nº 5 promenade du Pin.

[13] H. F. Vaucher: nos 3, 5, 7 rue Bellot; nº 4 rue Constantin; nº 10 rue Saint-Victor.

[14] J. E. Goss: nº 12 rue Saint-Victor, nº 1 rue Töpffer; nos 18, 20 rue Sénebier; nº 6 rue Constantin; nos 14, 16 rue Bellot.

[15] Léon Fulpius: nº 2 rue Le Fort; nº 21 rue Töpffer; nº 20 rue Sturm.

[16] Ch. Gampert: nº 4 cours des Bastions; nos 6, 8, 10, 12, 14 rue du Mont-de-Sion; nos 11, 11 bis, 15, 17 rue Töpffer.

[17] E. Reverdin: nos 4, 8, 10, 11, 12 rue Bellot; nos 8, 10, 12 rue Emilie-Gourd.

[18] Ce nombre élevé pour Genève, est malgré tout modeste en comparaison des cent dix appartements de la Cour Batave édifiés en 1792 à Paris au bout de la rue Saint-Denis par les architectes Sobre et Happe.

[19] *Le moniteur des architectes*, janvier 1898, p. 8.

[20] R. BURNAND, *La vie quotidienne de 1870 à 1900*. Paris, 1947, p. 111.

[21] L. HAUTECŒUR, *Histoire de l'architecture civile en France*, Paris, 1943-1957. t. VII.

[22] C. E. BRISEUX, *L'Art de bâtir les maisons de campagne*, Paris, 1761.

[23] ALBERT PICOT, *Souvenirs*, Genève, s.d., p. 11.